

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°3068 - MARDI 14 NOVEMBRE 2017

EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

La SNPC appelée à étendre ses activités

En dépit de la baisse drastique du prix du baril de pétrole, le Congo dont l'or noir constitue la principale source de revenu entend assigner à la société nationale du

secteur des hydrocarbures un rôle essentiel dans sa stratégie de développement.

Le Conseil des ministres tenu le 13 novembre a notamment ap-

prouvé des projets de décrets attribuant et réattribuant des permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux à la Société nationale des pétroles du

Congo (SNPC). Au cours de la même réunion, le gouvernement a examiné d'autres dossiers relevant de la justice, des affaires sociales et des mines. Des nomi-

nations ont été prononcées au titre du ministère de l'Enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi. **Pages 4 et 5**

ENSEIGNEMENT

Plaidoyer pour recruter des bénévoles

Après un contrôle physique effectué dans les douze départements du Congo, le panel des syndicalistes des ministères des enseignements a lancé hier un appel aux autorités, en vue d'une gestion parcimonieuse du dossier concernant le recrutement des enseignants à l'ère de la mise en œuvre de la fonction publique territoriale.

Au total 4375 personnes ont été provisoirement retenues comme enseignants prestataires bénévoles au terme de cette opération. La sous-commission contrôle physique a suggéré que soit recruté, au titre du quota de leur ministère de tutelle, les enseignants concernés en tenant compte de leurs diplômes. **Page 7**

INTERVIEW

Antoine Ngakosso : « Il faut réformer le système fiscal pour renflouer les caisses de l'Etat »

Réagissant à la conjoncture économique et financière difficile dans laquelle se trouve le Congo actuellement, le directeur général des Impôts, Antoine Ngakosso a estimé dans l'entretien qu'il a accordé aux *Dépêches de Brazzaville* que la fiscalité peut aider le pays à se relever. « Les impôts peuvent renflouer les caisses publiques, à condition que tous les résidents au Congo prennent conscience que « sans impôt, pas d'Etat ».



Page 3

COUPE DU MONDE 2018

L'Afrique en Russie avec l'Egypte, le Maroc, le Nigeria, le Sénégal et la Tunisie

Au terme de la 6ème et dernière journée des éliminatoires, zone Afrique, de la Coupe du monde « Russie 2018 », le continent connaît désormais ses représentants à ce rendez-vous planétaire du football.

Sur les cinq qualifiés, on note le retour en force de l'Afrique du nord avec trois pays (Egypte, Maroc et Tunisie), tandis que l'Afrique de l'Ouest sera représentée par deux nations, notamment le Nigéria, un

habitué des échéances planétaires avec cinq participations, et le Sénégal qui signe son retour après l'épopée inoubliable de 2002. **Page 16**

COP23

La ville de Bonn et son engagement pour un monde durable

La ville allemande qui accueille depuis le 6 novembre la Conférence des Nations unies sur le changement climatique se veut à la page d'un monde sensible aux questions environnementales. Dans une interview accordée aux *Dépêches de Brazzaville*, le maire de Bonn, Ashok Sridharan, a invité la communauté internationale à suivre ce mouvement.

« En tant que ville de Bonn, nous souhaitons nous présenter comme la ville des Nations unies et le berceau de Beethoven. Une ville également qui, dès les années 1990, a commencé à agir pour un développement durable, y compris à travers des partenariats centrés sur les projets avec d'autres villes du monde entier », a-t-il soutenu. **Page 8**

VOLLEYBALL ZONE 4

La DGSP championne d'Afrique centrale

La 4ème édition des championnats d'Afrique des clubs de Volleyball de la zone 4 (Afrique centrale) a consacré championne l'équipe féminine de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) qui l'a emporté par 3 sets à 2 lors de la finale, le 12 novembre, face à Vita club de la RDC. **Page 10**



ÉDITORIAL

Bombe

Page 2

ÉDITORIAL

Bombe

Nous n'avons pas cessé de le répéter ces derniers mois de différentes façons : le Proche et le Moyen-Orient se trouvent au seuil d'une crise dont leurs gouvernants ne semblent guère mesurer l'ampleur. Si ceux-ci ne prennent pas très vite la mesure des risques que font courir à leurs peuples ce refus de regarder la vérité en face, ils plongeront tôt ou tard dans le chaos, la région tout entière.

L'opposition religieuse qui dresse les uns contre les autres Chiites et Sunnites, la guerre larvée entre l'Iran et l'Arabie Saoudite qui en découle, le conflit meurtrier qui ravage le Yémen, l'aggravation continue des tensions entre Israël et la Palestine, la rupture des relations de bon voisinage entre le Qatar et ses voisins du Golfe Persique, la volonté de la Turquie et de l'Irak de mettre au pas les Kurdes, le désordre qui règne toujours en Syrie malgré les victoires successives du régime de Bachar el-Assad, le désordre politique dans lequel s'enfoncent jour après jour le Liban font de cette partie du monde la plus instable, la plus vulnérable, la plus dangereuse. À terme plus ou moins rapproché, leur combinaison pourrait provoquer un choc planétaire d'autant plus destructeur que c'est de cette zone que provient toujours l'essentiel des matières premières énergétiques du globe.

L'inclination naturelle de l'homme à la violence ne pouvant qu'aggraver les crises auxquelles nous assistons, il est peu probable que la sagesse l'emporte dans les mois à venir sur la folie destructrice qui dresse les peuples les uns contre les autres au Proche et au Moyen-Orient. Aussi convient-il de se préparer à un choc dont le pire, c'est-à-dire de véritables génocides, pourrait surgir à brève échéance.

S'y préparer, d'abord, en se protégeant des ébranlements secondaires que ne manqueront pas d'avoir chez nous la conflagration qui se produira à deux ou trois mille kilomètres, ébranlements dont tout près de nous la Centrafrique et la République démocratique du Congo donnent une idée précise. S'y préparer, ensuite, en mettant dès à présent en place les dispositifs industriels qui nous permettront de répondre à la demande de pétrole et de gaz que généreront inévitablement les désordres qui pointent au Proche et au Moyen-Orient. S'y préparer, enfin, en observant avec plus d'attention encore la scène internationale et en incitant l'Union africaine à se prémunir contre les effets de l'ébranlement à venir. Comme toujours, mieux vaut prévenir que guérir !

Les Dépêches de Brazzaville

DIPLOMATIE

Congo-Allemagne : renforcer les relations bilatérales

En séjour de travail au Congo, la délégation des parlementaires et hommes d'affaires allemands, conduite par Johannes Selle, a eu des séances de travail avec les présidents des deux chambres du parlement congolais, Pierre Ngolo et Isidore Mvouba.



Johannes Selle (au premier plan) répondant aux questions des journalistes

À la fin de ces deux réunions, le chef de la délégation a indiqué à la presse que leur démarche s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement des relations bilatérales et de la coopération interparlementaire avec le Congo. Par ailleurs, il a salué l'esprit de convivialité qui a régné au cours de ces entretiens. De même, Johannes Selle s'est réjoui de constater que plusieurs cadres congolais connaissent bien son pays pour y avoir séjourné pendant leurs études universitaires. En outre, les parlementaires allemands ont informé leurs homologues congolais qu'ils vont

remettre une invitation au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour qu'il participe du 14 au 16 juin 2018 à Berlin, à la 23^e conférence internationale placée sur le thème : « Notre responsabilité devant Dieu et les hommes pour la promotion de la paix et la solidarité entre les peuples ». Johannes Selle a indiqué que son pays souhaiterait que cette conférence soit co-présidée par le président congolais Denis Sassou N'Guesso, Frank-Walter Steinmeier, président fédéral allemand, et Angela Merkel, chancelière allemande.

En effet, selon le chef de la délégation des parlementaires et hommes d'affaires allemands, le Congo est aujourd'hui un partenaire stratégique pour la coopération économique de son pays en Afrique.

C'est ainsi, a-t-il renchéri, que dans la délégation, il y a deux représentants de l'entreprise GAUFF, présente au Congo depuis plus de cinquante ans et qui compte y poursuivre ses investissements dans le secteur des infrastructures et dans la formation des jeunes.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara

Secrétaire des rédactions adjoint :

Christian Brice Elion
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Adhhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

INTERVIEW

Antoine Ngakosso : « Il faut reformer le système fiscal pour renflouer les caisses de l'Etat »

Au cours d'une entrevue avec notre quotidien, le directeur général des Impôts et du domaine, Antoine Ngakosso, évoque le 57^e anniversaire de l'institution de l'impôt en République du Congo. Il aborde également l'alternative de l'impôt à la place du pétrole ainsi que de son tout récent ouvrage sur l'émergence économique.

Les Dépêches Brazzaville (L.D.B.) : L'année 2017 marque le 57^e anniversaire de l'institution de l'impôt au Congo. Quel bilan faites-vous aujourd'hui ?

Antoine Ngakosso (A.N.) : Le système fiscal congolais a été créé le 12 novembre 1960, par décret n°60-308 du 12 novembre 1960, portant code des impôts. Ce code reprenait dans ses grandes lignes les dispositions fiscales en vigueur dans le cadre de l'ex-Afrique équatoriale française.

Dès 1962, un nouveau code a été institué par la loi n°39-62 votée par l'Assemblée nationale. Ce nouveau code est entièrement inspiré des dispositions du système fiscal français. Le bilan sommaire des 57 ans d'existence du système fiscal congolais se présente de la manière suivante : l'évaluation de la législation fiscale en harmonie avec les autres pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale; l'améliora-



Antoine Ngakosso

tion de la productivité du système fiscal congolais, avec une moyenne mensuelle des recettes de 3 milliards de francs CFA en 1989, 9 milliards en 2004, 68 milliards en 2015. Cette moyenne se situe autour de 56 milliards de francs CFA en 2017. Les infrastructures n'ont pas connu une évolution satisfaisante.

L.D.B. : Peut-on savoir les différents types d'impôts prélevés au Congo ?

A.N. : Les impôts sont assis sur trois types d'assiette, à savoir le revenu, la dépense et le capital, c'est-à-dire la propriété. Le nombre d'impôts s'articule autour de

chacun des trois types d'assiette. Les impôts sur le revenu dont les principaux sont l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques; l'impôt sur la dépense dont la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'accise et les impôts sur la propriété dont les principaux sont les droits d'enregistrement et les impôts sur les propriétés immobilières.

L.D.B. : Depuis quelques années, le Congo fait face à une baisse drastique des ressources budgétaires due à la chute du prix du baril de pétrole sur le marché mondial. Pensez-vous que l'impôt peut

permettre de renflouer les caisses publiques ?

A.N. : Oui, les impôts peuvent renflouer les caisses publiques, à condition que tous les résidents au Congo prennent conscience que « sans impôt, pas d'Etat ». Il faut donc réformer le système fiscal, raboter les niches fiscales en vue d'élargir l'assiette fiscale. L'homme étant au centre de tout, on doit également doter l'administration fiscale des moyens nécessaires à la motivation et à la collecte des impôts.

L.D.B. : On dit que des pays non pétroliers sont financés par la fiscalité. Le pétrole étant une ressource volatile, la fiscalité peut-elle jouer l'alternative ?

A.N. : L'impôt peut jouer cette alternative. A ce sujet, il est question que le gouvernement adopte une règle budgétaire ancrée sur le solde primaire structurel hors ressources pétrolières avec une règle des dépenses publiques afin d'éviter la volatilité des recettes pétrolières.

L.D.B. : A propos des niches fiscales, de quoi s'agit-il et comment les dénicher ?

A.N. : Dans le jargon fiscal, le mot « niche fiscale » n'a pas une existence réelle. Cependant, on peut le définir comme tout facteur qui contribue à la perte des recettes fiscales.

L.D.B. : A combien évaluez-vous les pertes causées par les niches sur le budget national ?

A.N. : Les niches fiscales font perdre beaucoup d'argent au budget de l'Etat. Les pertes des recettes y afférentes sont largement supérieures aux recettes encaissées par l'Etat.

L.D.B. : Pensez-vous que l'impôt sur le foncier pourra aider à augmenter les recettes fiscales ?

A.N. : Une étude sur la fiscalité foncière a été faite. Cette fiscalité peut nous permettre d'augmenter les recettes fiscales comme dans les pays de l'Afrique de l'ouest. Dans certains pays, les recettes de la fiscalité foncière représentent près de 0,5% du Produit intérieur brut.

L.D.B. : Vous venez d'écrire un ouvrage sur l'émergence. Quel message apporte-t-il ?

A.N. : Sur l'émergence économique, nous disons que l'émergence se construit. Nous devons changer de mentalités, définir les différentes étapes pour parvenir à l'émergence, définir et réaliser les projets devant permettre au pays de devenir émergent et évaluer les indicateurs clés de l'émergence.

Les Dépêches de Brazzaville

AGRICULTURE

Les députés saluent la production de la ceinture maraîchère de Nsougui

Des membres de la commission économie et finances de l'Assemblée nationale ont visité, le 13 novembre, le site maraîcher de Mayanga à Madibou, dans le 8^e arrondissement de Brazzaville.

La visite a permis aux élus du peuple de se faire une idée des travaux d'aménagement du site, réalisés par le Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (Pdarp), cofinancé par le gouvernement et la Banque mondiale. D'une superficie de 6,6 hectares, le site de Nsougui, acquis par l'Etat, avait été affecté en 2015, à 100 maraîchers, comptant parmi les 3000 déguerpis sur les ceintures maraîchères ayant fait l'objet d'utilité publique. Ils sont au total 59 femmes et 41 hommes sur ce site.

Ainsi, pour leur permettre de travailler dans des conditions optimales, le Pdarp avait dégagé plus de 475 millions de francs CFA pour la construction des infrastructures. Sur le site proprement dit, les travaux exécutés ont consisté, entre autres, à la construction de cinq châteaux d'eau pour l'arrosage des cultures; à l'acquisition de 5 motopompes, des tuyaux d'ar-

rosage ainsi que des intrants agricoles.

Il faut ajouter à cela l'aménagement du système d'irrigation, notamment le raccordement des tuyaux à pression des citernes ainsi que le placement des vannes et accessoires dans les

parcelles maraîchères.

« Nous sommes entrés dans une conjoncture très difficile. Le chef de l'Etat a demandé à ce qu'on investisse méthodiquement. Nous avons donc voulu légiférer par la preuve. Il était utile que nous tou-

chions la vérité du doigt afin de voir ce que les maraîchers ont réalisé avec les financements du Pdarp. C'est un exemple à étendre sur l'ensemble du pays », a dit le député Venance Mogna.

Les maraîchers confrontés à

quelques difficultés particulières

Profitant de la présence des élus du peuple, les maraîchers ont souligné des difficultés auxquelles ils sont confrontés, notamment le ravage et la destruction de leurs plantations par les hippopotames, le site étant situé au bord de la rivière du Djoué. « Nous avons des collègues qui sont rentrés malheureux, après avoir été surpris par les hippopotames qui ont ravagé toutes les cultures. Ces espèces étant protégées, nous ne pouvons rien faire. Nous demandons à l'Etat de nous régler cette question », a lancé le coordonnateur du collectif des groupements de ce site, Dominique Nkodia.

Ces derniers ont aussi relevé les difficultés d'accès au site, le manque d'eau potable mais aussi d'un pont sur le Djoué, devant leur permettre d'écouler la production vers les marchés de PK Mfilou. Les maraîchers de ce site produisent quotidiennement plusieurs tonnes de légumes et produits maraîchers. Rappelons que le coordonnateur du Pdarp, Isidore Ondoki, et son équipe technique ont accompagné la délégation des parlementaires sur ce site.



Une vue des députés visitant la ceinture maraîchère. photo Adiac

Firmin Oyé

Compte rendu du conseil des ministres du 13 novembre 2017

Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 13 novembre 2017 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Vingt-quatre affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi organique et deux projets de lois au titre du ministère de la Justice, des Droits humains et de la promotion des peuples autochtones ; Un projet de loi organique au titre du ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire ; Un projet de loi et dix projets de décret au titre du ministère des Hydrocarbures ; Huit projets de décret au titre du ministère des Mines et de la géologie ; Des nominations au titre du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.

Il est à relever que les projets soumis ce jour à l'examen des membres du Conseil des ministres s'inscrivent dans la trame suivante :

Ils marquent tout d'abord une nouvelle étape dans l'adoption des textes fondamentaux, lois organiques comme lois ordinaires, qui permettent de voir apparaître de plus en plus nettement tous les contours des institutions voulues par le peuple congolais lors du référendum du 25 octobre 2015. Il en est ainsi des lois organiques sur la Cour constitutionnelle et sur la Commission nationale des droits de l'Homme, institutions mises en conformité avec la nouvelle donne constitutionnelle.

A ces deux textes somme toute classiques dans notre ordonnancement juridique, on peut ajouter une nouvelle étape dans la mise en place attendue des instruments renforçant l'inclusion des couches sociales les plus représentatives de notre société.

Ainsi, après l'adoption des textes organisant le Conseil consultatif des sages et notabilités, ceux de la jeunesse et des femmes, et après la consécration du Conseil national du dialogue, voici à présent sur la table du Conseil des ministres le texte permettant d'organiser le Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, organe répondant aux souhaits depuis longtemps exprimés par ceux de nos compatriotes parmi les plus vulnérables qui subissent, trop souvent hélas, les difficultés quotidiennes liées à leur état.

A cet égard, Son Excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a demandé au gouvernement de tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des textes concernant l'organisation et le fonctionnement des institutions prévues par la Constitution soit adopté avant la fin de cette année.

D'autre part, une innovation majeure fait l'objet d'un texte qui a été soumis au Conseil des ministres de ce jour : un projet de loi déterminant les conditions d'exercice de l'assistance judiciaire et de la protection diplomatique prévues par l'article 10 de la Constitution, et ce en faveur de ceux de nos compatriotes, quels qu'ils soient, pourvu qu'ils soient mis en cause devant des juridictions étrangères ou internationales.

Enfin, les textes soumis respectivement par le ministère des Hydrocarbures et celui des Mines et de la géologie permettent, pour les premiers, de renforcer la capacité de notre société nationale des pétroles à prendre directement en mains certains pans importants du secteur stratégique entre tous qu'est le pétrole et, pour les seconds, de contribuer à la diversification des activités économiques au Congo. Cette diversification s'appuiera sur l'arrivée de sociétés minières ambitieuses et susceptibles de mettre en production et de développer des activités à forte capacité de main-d'œuvre, et ce pour le plus grand profit de nos populations.

Entrons à présent dans le détail des textes examinés lors du Conseil des ministres de ce jour 13 novembre 2017

I/- Ministère de la Justice, des Droits humains et de la promotion des peuples autochtones.

1/- Projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

Prenant la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, a d'emblée précisé que le texte soumis à l'examen du Conseil des ministres a été élaboré conformément aux dispositions de l'article 188 de la Constitution, lequel dispose qu'une loi organique détermine l'organisation et le fonctionnement de la Cour constitutionnelle. Le ministre Bininga a ajouté que le texte présenté avait pour vocation à abroger la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 sur la Cour constitutionnelle, prise elle-même sous l'empire de la Constitution du 20 janvier 2002.

Tout en reprenant les grandes lignes intemporelles du texte en voie d'abrogation, le projet de loi organique soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres, outre sa vocation à adapter le fonctionnement de la Cour à la nouvelle donne constitutionnelle, contient des innovations majeures, notamment sur les points suivants :

Une plus grande précision des éléments constitutifs du ré-

gime juridique de membre de la Cour Constitutionnelle, ainsi qu'une clarification des cas d'incompatibilités afférents ; La création d'un poste de secrétaire général adjoint de la Cour, afin de pallier les risques d'engorgement ou de dysfonctionnement, dans le cas d'empêchement du secrétaire général ; Autre mesure tendant à pallier tout blocage, la consécration de la notion de « doyen d'âge », susceptible de pallier l'empêchement cumulé du président et du vice-président de la Cour ; L'amélioration des procédures fixant les conditions de contrôle de la constitutionnalité des lois, de contrôle de la régularité des opérations référendaires, ainsi que de celles liées au contentieux des élections ;

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

2/- Projet de loi portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'Homme

Poursuivant la présentation des projets soumis par son département au Conseil des ministres, le ministre Bininga a rappelé que celui-ci, pris en application des articles 214 à 216 de la Constitution, avait pour vocation à se substituer à la loi organique n°5-2003 relative à la Commission nationale des droits de l'Homme prise sous l'empire de la précédente loi fondamentale.

Cependant, il convient de rappeler que la Constitution approuvée par le peuple congolais le 25 octobre 2015 a introduit dans notre ordre juridique des innovations importantes en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Le texte ainsi soumis à l'examen du Conseil des ministres apporte certaines innovations dans la composition et le fonctionnement de la Commission.

Composée désormais de 60 membres, pour tenir compte, entre autres, de la nouvelle configuration de l'exécutif, la Commission sera, en outre, qualitativement renforcée par des conditions plus rigoureuses de désignation et d'éventuelle radiation de ses membres, ainsi que par des conditions plus précises de recevabilité des requêtes par les ayants droit. Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'Homme. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

3/- Projet de loi fixant les conditions et les modalités de l'assistance de l'Etat aux ressortissants congolais poursuivis devant des juridictions étrangères ou internationales.

Présenté par le ministre Bininga, le texte soumis à l'examen du Conseil des ministres est proposé en application des dispositions de l'article 10 alinéa 2 de la Constitution, lequel fait obligation à l'Etat de porter assistance à tout ressortissant congolais poursuivi devant une juridiction étrangère ou internationale.

Innovation majeure de la Constitution approuvée par le peuple le 25 octobre 2015, ces dispositions sont une introduction en droit interne congolais des principes depuis longtemps garantis par les instruments internationaux pertinents en matière de promotion et de protection des droits humains auxquels la République du Congo a souscrits.

Cependant, s'il affirme l'obligation d'assistance en matière judiciaire de tout ressortissant congolais mis en cause par une juridiction étrangère ou internationale, le projet soumis à l'examen du Conseil des ministres assortit de conditions de mise en œuvre. On peut citer, entre autres : l'existence de poursuites ou d'une mise en cause effectives.

D'autre part, l'obligation d'assistance prévue par la Constitution peut aller de l'assistance consulaire à l'assistance judiciaire sous toutes leurs formes respectives.

Enfin, dans certains cas précis, et si l'Etat estime que ses intérêts fondamentaux sont en jeu, il peut être décidé de manière discrétionnaire, que l'Etat assure une protection diplomatique au ressortissant congolais mis en cause, et ce par la voie de l'endossement, mécanisme prévu en droit international public.

Après discussion, le projet de loi fixant les conditions et les modalités de l'assistance de l'Etat aux ressortissants congolais poursuivis devant des juridictions étrangères ou internationales a été approuvé par le Conseil des ministres. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire

Projet de loi organique déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap

Prenant à son tour la parole, Mme Antoinette Dinga-Dzondo, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, a rappelé que le projet de loi organique soumis à l'examen du Conseil des ministres a été pris en application de l'article 235 de la Constitution.

Il a pour objet de déterminer l'organisation, la composition

et le fonctionnement du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, institution affirmant, avec d'autres, le caractère inclusif de la Constitution approuvée par le peuple congolais le 25 octobre 2015, en ouvrant l'espace public de notre pays à des personnes, catégories et groupements se sentant jusque-là exclus du champ institutionnel.

D'autre part, le texte présenté a connu, pour son élaboration, la contribution des organisations en charge des problématiques liées au handicap. Il s'inspire en outre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, et notamment de son Protocole facultatif ratifié par le Congo le 4 février 2016.

Composé de membres désignés par leurs pairs, pour ce qui concerne les personnes vivant avec handicap, ainsi que par leurs administrations de tutelle pour les membres institutionnels, le Conseil intègre également des représentants d'organisations qui oeuvrent en faveur des personnes vivant avec handicap, ainsi que des individualités désignées pour leur connaissance de ces problématiques.

Les membres du bureau du Conseil sont nommés par décret pris en Conseil des ministres, sur proposition du ministre en charge des personnes vivant avec handicap.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi organique déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil Consultatif des personnes vivant avec handicap. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

III/- Ministère des Hydrocarbures

1/- Projet de loi portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de partage de production Kayo, signé le 25 juin 2007 entre la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et la société Wing Wah Petrochemical Joint Stock Company Limited.

Prenant la parole, M. Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des Hydrocarbures, a rappelé d'entrée de jeu que l'ensemble des textes soumis à l'examen du Conseil des ministres de ce jour a pour objet de conformer les phases d'attribution de permis et d'exploitation d'hydrocarbures aux dispositions du nouveau Code des hydrocarbures.

Le ministre note que le permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux Kayo a été attribué à la société Wing Wah Petrochemical Joint Stock Company Limited par le décret n°2006-173 du 14 avril 2006 tandis que les activités de ce permis ont été organisées par un contrat de partage de production finalement approuvé par la loi n°07-2008 du 07 avril 2008.

Sur le plan pratique, les travaux de recherches effectués par le groupe contracteur (constitué de Wing Wah, titulaire et opérateur à hauteur de 85% et de la SNPC pour 15%) ont abouti à la découverte du gisement Banga Kayo, mis en exploitation depuis 2016.

Dans le cadre des discussions concernant le plan de développement de ce permis d'exploitation, et après les autorisations de réalisation des travaux idoines délivrées par le ministère en charge de l'Environnement en février 2017, la durée de production a été fixée à 20 ans. Les réserves d'hydrocarbures liquides ont quant à elles été évaluées à 197 millions de barils, les réserves de gaz à 2 milliards de standard mètre-cubes, tandis qu'il a été prévu l'installation de 290 puits de développement répartis sur 32 plateformes, ainsi que la construction d'un pipeline pour l'expédition des huiles vers le terminal pétrolier de Djeno.

Le présent projet de loi portant avenant à l'accord initial a un double objet : premièrement, entériner l'aménagement de certaines dispositions de l'accord de partage de production renégociées entre le Congo, Wing Wah et la SNPC et, deuxièmement, conformer ses dispositions au nouveau Code des hydrocarbures adopté par la loi n°28-2016 du 12 octobre 2016.

Sans entrer dans le détail des dispositions impératives prescrites par le nouveau Code des hydrocarbures, il convient d'en relever quelques dispositions importantes, à savoir : institution d'un comité d'évaluation des provisions pour abandon ; versement desdites provisions pour abandon des sites sur un compte séquestre ; paiement de la redevance superficielle, non prévue initialement dans le contrat de partage de production Kayo, etc.

D'autre part, le présent projet de loi a intégré les dispositions spécifiques au permis d'exploitation Banga Kayo. On peut notamment citer : fixation, pendant la première phase de récupération des investissements, établie à 5 ans, du coût stop à 65%, ou encore un seuil de prix haut du permis d'exploitation Banga Kayo fixé à 65 dollars par baril, au lieu des 30 dollars prévus dans le contrat de partage de production.

Enfin, le ministre Thystère Tchicaya a édifié les membres du Conseil des ministres sur le partage du profit oil ainsi que de l'excess oil, sur la base de tableaux statistiques qui seront annexés au projet de loi soumis à leur examen, et seront donc connus des parlementaires représentant le peuple congolais.

Compte rendu du conseil des ministres du 13 novembre 2017

Après discussion, le projet de loi portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de partage de production Kayo, signé le 25 juin 2007 entre la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et la société Wing Wah Petrochemical Joint Stock Company Limited a été approuvé par le Conseil des ministres. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

2/- Six projets de décret portant attribution ou réattribution à la Société nationale des pétroles du Congo – SNPC – de permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Poursuivant son propos, et pour souligner la vocation de notre Société nationale d'exploitation pétrolière de s'approprier cet important instrument de souveraineté que constitue la capacité nationale d'exploiter directement nos propres ressources stratégiques, le ministre Thystère Tchicaya a soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres les cinq projets de décret suivants :

Projet de décret portant réattribution à la SNPC d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis Menga-Kundji-Bindi II » : Doté d'une superficie de 699,838 kms², d'une accumulation d'huile en place de 2,555 milliards de barils, ce gisement dispose d'un potentiel suffisant pour justifier un redéveloppement du champ. Cette expansion se fera par l'entremise du groupe contracteur SNPC-ORION Oil reformaté, grâce à la construction de 330 puits et d'installations de surface, ainsi que par l'installation d'un pipeline d'expédition de la production vers le terminal pétrolier de Djeno. Projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Nkala » :

Découlant des découvertes effectuées dans le cadre du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Marine XII », arrivé à échéance en octobre 2016, le gisement « Nkala » a fait l'objet des enquêtes d'utilité publique d'usage. D'une superficie de 192,3 kms², et disposant de réserves évaluées à 18,9 milliards de m³ de gaz naturel, ce gisement, qui connaîtra, dans sa phase de développement la construction de 8 plateformes et de 34 puits, va augmenter de manière significative les réserves de gaz naturel de notre pays, contribuant ainsi au développement de projets industriels ambitieux.

Projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis Minsala » :

Découlant également des découvertes effectuées dans le cadre du permis de recherches « Marine XII », le gisement « Minsala » dégage un potentiel en hydrocarbures de 60,7 millions de barils d'huile et de 10,2 milliards de standard mètres-cube de gaz.

Projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Loubana » :

Découlant des découvertes effectuées dans le cadre du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Marine XI » attribué à la SNPC par décret n°2005-285 du 18 juillet 2005, le gisement « Loubana » dispose d'une superficie de 102,40 km², d'une profondeur d'eau variant entre 90 et 110 mètres, et de réserves évaluées à 71,5 millions de barils d'huile et 1,55 milliard de standard mètre-cube de gaz associé.

Son schéma de développement prévoit la construction d'une plateforme tête de puits, de 16 puits reliés à la plateforme existante de Sendji.

Projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Lideka ».

Egalement issu des recherches du permis « Marine XI », le gisement « Lideka » dispose d'une superficie de 111,625 km², et de réserves évaluées à 42,5 millions de barils d'huile, auxquels s'ajouteront 5,1 millions de barils lors de la seconde phase de développement ; les réserves de gaz associées sont quant à elles évaluées à 136 millions de standard mètre-cube. Son schéma de développement prévoit quant à lui une plateforme tête de puits et 15 puits reliés à la plateforme existante de Tchibouela.

Projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Viodo » :

Découlant encore une fois des recherches du permis « Marine XI », le gisement « Viodo » dispose d'une superficie de 180,79 km², mais également de réserves évaluées à 47,2 millions de barils d'huile et 1,528 milliard de standard mètre-cube de gaz associé.

Son schéma de développement prévoit une plateforme tête de puits, et 4 puits reliés à la plateforme existante Tchibouela. Après discussion, le Conseil des ministres a adopté ces six projets de décret portant réattribution et attribution à la Société nationale des pétroles du Congo de permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux.

3/- Un projet de décret portant prorogation du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Kouakouala »

Après diverses évolutions juridiques et réglementaires, notamment un transfert de propriété intervenu en mai 2007 au profit de la société ENI Congo, la durée de validité du permis d'exploitation dit « permis Kouakouala » est arrivée à son terme. Le groupe contracteur, composé à présent d'ENI Congo, de la société Burren et de la SNPC, sollicite un renouvellement dudit permis pour une durée de cinq ans à compter du 4 avril 2017.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant prorogation du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Kouakouala ».

4/- Deux projets de décret portant prorogation de permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Projet de décret portant prorogation exceptionnelle du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Kayo » :

La société Wing Wah a sollicité cette prorogation exceptionnelle du permis arrivé à échéance le 10 juin 2016, et ce pour la période courant du 11 juin au 31 décembre 2017, et ce afin de réaliser deux puits d'appréciation devant lui permettre de déterminer l'extension extérieure des réservoirs du gisement Banga Kayo.

Projet de décret portant prorogation du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis « Marine XIII » :

Le permis de recherches dit « permis Marine XIII » a été attribué à la SNPC par décret n°2008-54 du 28 mars 2008, tandis que le contrat de partage de production a été entériné par la loi n°33-2008 du 12 novembre de la même année.

Après des changements intervenus dans la composition du groupe contracteur, l'échéance de la première période de validité avait été fixée au 17 octobre 2013.

Ce changement n'ayant pas permis de reprendre normalement les travaux de recherches, la SNPC sollicite donc une prorogation de validité d'une année, à valoir sur la deuxième période de validité du permis de recherches « Marine XIII »

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les deux projets de décret portant prorogation des deux permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux soumis à son approbation.

5/- Un projet de décret portant renouvellement du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Marine III »

Le permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Marine III » a été attribué à la SNPC par décret n° 2005-294 du 18 juillet 2005, l'accord de partage de production entre cette société et la société Prestoil Kouilou ayant été approuvé par la loi n°10-2006 du 30 mars 2006.

Après une première période de recherches non satisfaisante, la SNPC a récupéré la totalité des participations de ce permis. Afin de reconstituer un groupe contracteur, la SNPC a cédé 75% de ses participations à la société NEW AGE..

Après diverses démarches, la SNPC a sollicité de l'administration des hydrocarbures une modification du décret de 2016 portant renouvellement du permis de recherches « Marine III », et notamment du point de départ de la deuxième période de validité, proposé au 26 septembre 2016 au lieu du 1er janvier 2015, la deuxième et la troisième période éventuelle de validité étant prévues respectivement pour 2 et 3 ans.

En contrepartie, le groupe contracteur a pris plusieurs engagements techniques, et s'est également engagé à réaliser un projet social au profit des populations, pour une valeur de 450 000 dollars américains.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant renouvellement du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Marine III ».

IV/- Ministère des Mines et de la géologie

Enfin, et prenant à son tour la parole, M. Pierre Oba, ministre des Mines et de la géologie, a soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil des ministres trois projets de décrets portant attribution de permis de recherches minières, ainsi que cinq projets de décrets portant premier renouvellement de permis de recherches minières.

1/- Trois projets de décret portant attribution de permis de recherches minières

Projet de décret portant attribution à la société Sintoukola Potash d'un permis de recherches minières pour les potasses, dit « permis Sintoukola 2 » dans le département du Kouilou: Après avoir sollicité et obtenu un premier permis de recherches minières dit « permis Sintoukola », qui a débouché sur un permis d'exploitation dit « permis Kola » par décret n°2013-412 du 9 août 2013, la société Sintoukola Potash souhaite poursuivre les recherches sur la partie restante du permis, et ce dans le but d'augmenter les réserves minérales. Le coût prévisionnel de ces nouvelles campagnes de recherches est estimé à cinq milliards neuf cent soixante seize millions (5 976 000 000) de frs CFA.

Projet de décret portant attribution à la société Boya Congo Development s.a. d'un permis de recherches minières pour les polymétaux, dit « permis Malolo-sinistré-polymétaux » dans le département du Niari :

Après avoir obtenu une autorisation de prospection par arrêté ministériel du 19 janvier 2015, la société BoyaCongo Development s.a. a constaté de bonnes perspectives pour les polymétaux, et sollicite donc, pour approfondir ses recherches, un permis de recherches minières valable pour les polymétaux.

Le programme des travaux laisse apparaître un coût prévisionnel estimé à neuf cent millions (900 000 000) de frs CFA. Projet de décret portant attribution à la société Boya Congo Development s.a. d'un permis de recherches minières pour l'uranium, dit « permis Malolo-Sinistré-Uranium » dans le département du Niari :

Découlant de la même autorisation de prospection que pour le précédent décret, les recherches entreprises ont permis à la société Boya Congo Development s.a. de relever la présence d'uranium dans les limites de ladite autorisation de prospection.

Afin de déterminer le potentiel en uranium, la société Boya sollicite donc un permis de recherches valable pour l'uranium.

La durée des travaux est fixée à trois (3) ans, pour un coût prévisionnel de neuf cent millions (900 000 000) de frs CFA. Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les trois décrets portant attribution de permis de recherches minières soumis à son examen.

2/- Cinq projets de décret portant premier renouvellement de permis de recherches minières

Un (1) projet de décret portant premier renouvellement au profit de la société Guided BY Grace Ministries du permis de recherches minières pour l'or, dans le département du Kouilou, dit « permis Malémba » :

Après avoir obtenu un permis de recherches en date du 5 décembre 2013, la société demanderesse a mis à jour des zones fortement minéralisées et, encouragée par ces résultats, sollicite le renouvellement de son permis et ce pour poursuivre ses investigations.

D'une durée de 2 ans, le programme des recherches préconisées a un coût prévisionnel de huit cent quatre vingt cinq mille (885.000) dollars américains, soit environ cinq cent trente et un millions (531 000 000) de frs CFA.

Un (1) projet de décret portant premier renouvellement au profit de la société DMC Iron s.a. du permis de recherches minières pour le fer, dans le département du Niari, dit permis Ngongo » :

Après avoir obtenu courant 2014 un permis de recherches pour le fer, dit « permis Ngongo », la société demanderesse souhaite affiner les perspectives encourageantes découlant de ses premières investigations, et sollicite un renouvellement dudit permis.

Le coût prévisionnel des travaux, d'une durée de 2 ans, est estimé à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de frs CFA.

Trois projets de décrets portant renouvellement de permis de recherches minières au profit de la société African Mining Development :

Ayant obtenu, en 2012 et 2013, trois (3) permis de recherches minières dans la Cuvette-Ouest, valables pour le fer, et dits respectivement « permis Nguima-MBomobakota », « permis Bondjodjouala » et « permis Omboye -Akana », la société demanderesse a relevé des résultats encourageants à l'issue de travaux de géophysique et d'une campagne d'échantillonnage menée depuis lors.

Elle sollicite donc le renouvellement des trois permis précités. Le coût prévisionnel de cette campagne est estimé à un milliard sept cent quarante millions (1 740 000 000) de frs CFA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les trois projets de décret portant renouvellement de permis de recherches minières au profit de la société African Mining Development.

IV/- Nominations.

Enfin, le Conseil des Ministres a procédé à des nominations au titre du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi. Sont ainsi nommés :

Inspecteur général de l'Enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi :M. David Anga, professeur certifié des lycées de 7e échelon, docteur vétérinaire. Directeur général de l'Administration scolaire : M. Jacques Elongo, administrateur des SAF de 2e classe, 4e échelon. Directeur général de l'Enseignement technique : M. Gustave Fulgence René Adicolle Goum, professeur technique adjoint des lycées de 8e échelon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h45.

Fait à Brazzaville, le 13 novembre 2017

Thierry Lézin Mougalla/-

Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement



REMORQUAGE ET AIDE AU CONSTAT GRATUITS

SAHAM ASSURANCE AUTO

En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins.
En cas de choc ou de panne, le constat et le remorquage de votre voiture sont gratuits.
Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences.

ASSISTANCE
05 053 58 58



SAHAM
Assurance
Avancez librement

ENSEIGNEMENT

Les syndicalistes réclament le recrutement de 4375 bénévoles

La demande a été formulée, le 13 novembre à Brazzaville, par le panel des syndicalistes des ministères des Enseignements que préside Daniel Ngami, au terme de la publication du rapport de la sous-commission contrôle physique des enseignants prestataires bénévoles des douze départements.

À l'issue du contrôle physique et au regard des listes fournies par les directions départementales de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation (Ddepsa), il y a 2880 bénévoles pour le préscolaire, le primaire et les centres d'alphabétisation, et 1495 autres pour le collège et le lycée, soit un total de 4365 prestataires bénévoles.

La sous-commission a recommandé à sa tutelle d'obtenir de la Fonction publique, un quota de recrutement des enseignants bénévoles et prestataires et de proposer un forfait de bonne séparation à ceux qui ne peuvent plus prétendre à un recrutement



Podium officiel lors de la publication du rapport de la sous-commission/Adiac

à cause de la limite d'âge. Elle souhaite que soient recrutés ces bénévoles, quel que soit le cycle où ils évoluent. « Ils atteindront le grade correspondant à leur cycle par le jeu des promotions internes », souligne le rapport.

En prélude à la mise en place effective de la Fonction publique territoriale, cette sous-commission sollicite un arrêt

immédiat des recrutements d'enseignants bénévoles par les parents et les autorités locales sur l'ensemble du pays. Elle souhaite que le gouvernement gère « en toute responsabilité » le contentieux relatif aux absents au contrôle physique et à ceux dont les noms figurent sur les listes fournies par les Ddepsa.

La mission de contrôle physique effectuée par la sous-commission avait permis de recenser 7260 enseignants dont 4375 seulement figuraient sur les listes fournies par les Ddepsa. Dans les douze départements, 1176 enseignants ont été absents à ce contrôle physique, dont 881 bénévoles et 295 prestataires. Le rapport fait observer les écarts énormes entre les listes des enseignants recensés et les listes officielles des Ddepsa. Le rapport notifie qu'il y a eu, par exemple, un effectif de 1221 enseignants contre 829 dans le Pool, 892 contre 601 à Brazzaville, 754 contre 553 dans la Cuvette, 940 contre 557 dans le Niari, etc....

Le document a aussi constaté une augmentation de 1 709 enseignants par rapport aux listes fournies par les Ddepsa. « Les 1176 enseignants absents au contrôle physique et les 1709 enseignants recensés qui ne figurent pas sur les listes de départ, soit 2885 enseignants, tombent dans le contentieux qui devra faire l'objet d'un traite-

ment ultérieur. En effet, on pourrait retrouver dans ce lot : des enseignants fictifs et des enseignants réellement oubliés par les Ddepsa lors de la transmission des listes à la DGAS peu avant l'opération de contrôle physique », a commenté Daniel Ngami.

Rappelons que c'est suite à la note de service n°0009 du 18 janvier 2017, qu'une commission mixte du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire chargé de l'alphabétisation avec les partenaires sociaux du secteur de l'éducation avait mis en place une mission de contrôle physique des enseignants bénévoles et prestataires. Celle-ci a prescrit aux dix-neuf membres de la sous-commission contrôle physique la mission de procéder, du 13 au 18 mars 2017, à une évaluation des enseignants bénévoles et prestataires sur le terrain, au niveau des douze départements du Congo, afin d'élaborer un fichier informatisé exhaustif de cette catégorie d'enseignants.

Fortuné Ibara



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO
Boite postale 1093 Tel.: 06808.13.24./05737.37.03
18, avenue Cardinal Emile Biayenda
Quartier Mission Catholique Sacré Coeur
Email: cobbr@unhcr.org
Centre - Ville Brazzaville

AVIS DE VACANCE DE POSTE EXTERNE DE CONSULTANT NATIONAL N°015/2017

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en République du Congo procède au recrutement d'un (e) :

Titre du Poste : Consultant (e) National (e), de l'étude de marché et de l'évaluation des fournisseurs locaux

Catégorie : Consultant National (NOC)

Lieu d'affectation : Brazzaville avec des missions à Betou

Date d'entrée en Fonction : Immédiate

Durée d'affectation : 45 jours

Date limite : 26 novembre 2017

1. Description de tâches :

Sous la supervision directe de l'Administrateur Associé aux Approvisionnements, le ou la titulaire de ce poste sera chargé (e) des attributions suivantes :

- Sur la base de la documentation disponible, analyser les commandes passées au cours des deux dernières années en vue de déterminer d'une part les dix principales catégories d'articles demandés ; e.g. CRIs, fournitures de bureau, impression de documents/publications, matériaux de construction, quincaillerie, carburant etc... et les principaux fournisseurs par catégories d'articles ;
- Faire l'état des lieux du marché local en procédant à des enquêtes auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie, les douanes et au moyen d'entrevues avec les fournisseurs aussi bien ceux identifiés au premier paragraphe que d'autres connus au moment de l'étude ;
- Cet état de lieux devra faire ressortir le profil réel de chaque fournisseur : agrément, domaine d'activité et capacités, qualifications, fiabilité, source d'approvisionnement et disponibilité des produits etc...

• Résultats

- Recommander des fournisseurs par catégorie d'articles ;

- Faire des recommandations pour les articles qu'il serait avantageux ou non d'acheter localement compte tenu des critères de disponibilité et du rapport qualité / prix ;
- Définir un cadre méthodologique pour la mise à jour de la liste des fournisseurs en motivant les critères de sélection ;
- Définir un cadre méthodologique ou un outil permettant la passation des marchés sur des bases objectives et transparentes ;
- Définir un cadre méthodologique permettant l'étude et l'analyse des coûts aboutissant à une sélection transparente et objective ;
- Préparer un rapport sur les principales conclusions et recommandations de l'étude.

2. QUALIFICATIONS REQUISES :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire en Gestion, Sciences Economiques, Administration des Affaires ou en Diagnostique économique des entreprises, ou dans d'autres domaines connexes.
- Avoir une bonne maîtrise du Français. La maîtrise de langues locales serait un atout.
- Avoir de bonnes connaissances de l'outil informatique, notamment du Windows et des logiciels World et Excel, ainsi que des notions d'accès et navigation sur Internet.

3. COMPETENCES SOUHAITEES :

- Avoir cinq (05) années d'expérience pratique des études et évaluations.
- L'expérience dans le travail avec les ONGs internationales et nationales et les organisations des Nations Unies, ainsi qu'avec les autorités gouvernementales au niveau national est un atout considérable.
- Faire montre de discrétion et savoir gérer des dossiers confidentiels sensibles.
- Etre disponible, flexible et capable de travailler en équipe dans un milieu multiculturel.

4. DEPOT DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Une lettre de candidature et un curriculum vitae portant une adresse électronique ;
- Photocopies des diplômes et attestations ;
- Copies des certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- Une notice personnelle des Nations Unies (P11) à jour, signée. Document disponible sur internet : <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d24b.html>

5. CONDITIONS :

Les personnes intéressées par cette annonce doivent envoyer leur demande sous pli fermé aux adresses suivantes :

- Représentation de l'UNHCR en République du Congo à Brazzaville : 18, avenue Cardinal Emile Biayenda - Quartier Mission Catholique Sacré-Coeur, Centre-ville, B.P 1093 Brazzaville.

Ou

- Au Bureau de Terrain de l'UNHCR à Betou à l'adresse suivante : - Quartier CAMETRES-Betou.

Veillez porter la mention suivante sur l'enveloppe « AVIS DE VACANCE DE POSTE EXTERNE 015/2017 » Seules les personnes présélectionnées seront convoquées pour l'entretien et aucun dossier ne sera rendu aux candidats. Ne joignez donc pas vos originaux, mais que des photocopies.

Les demandes de candidatures seront reçues tous les jours ouvrables entre 8h00mn et 17h 30mn.

Fait à Brazzaville, le 13 novembre 2017
L'ADMINISTRATION DU HCR

Brèves

Somaliland

La République autoproclamée du Somaliland, dans le nord de la Somalie, a été aux urnes le 13 novembre pour élire un nouveau président. Le sortant Ahmed Mohamud Silaanyo a décidé de ne pas se représenter à la fin de son unique mandat et espère poursuivre une transition démocratique qui tranche avec l'instabilité de l'Etat somalien voisin. Trois hommes sont en lice dans cette petite « République » semi-désertique de près de 4 millions d'habitants : Muse Bihi, du parti au pouvoir Kulmiye et les candidats d'opposition Abdirahman Iro et Feysal Ali Warabe, candidat malheureux à la précédente présidentielle de 2010. La présidentielle a lieu tous les cinq ans mais celle-ci a été retardée depuis deux ans à cause de la sécheresse - qui frappe régulièrement cette région de la Corne de l'Afrique - et des problèmes d'organisation.

Cameroun

L'Union européenne a accordé un prêt de 63 milliards de francs CFA au Cameroun destiné au financement du secteur rural pour le cycle 2017/2019 au terme d'une convention signée avec le gouvernement de ce pays pour une enveloppe globale de 185 milliards FCFA. Cette enveloppe fait partie du programme indicatif du 11e Fonds européen de développement, dans son volet appui au développement du secteur rural dont l'objectif est d'assurer une meilleure productivité des masses rurales, afin de réduire la pauvreté dans les campagnes. Les points cibles sont l'agriculture, l'élevage et la pêche ainsi que des activités connexes sur lesquelles sont orientées les activités en zone rurale.

Lac Tanganyika

La Banque mondiale va dégager 600 millions de dollars pour améliorer les infrastructures de transport sur le lac Tanganyika. Cette enveloppe contribuera à l'amélioration des ports de Bujumbura, de Kigoma (nord-ouest de la Tanzanie), de Mpulungu (nord de la Zambie), à l'achat de bateaux sophistiqués, à la protection de la biodiversité du lac Tanganyika ainsi qu'à la construction du chemin de fer Dar es Salaam-Kigoma. Ce projet de développement intégré des infrastructures de transport autour du lac Tanganyika permettra de faciliter le commerce en Afrique de l'est et en Afrique centrale. Il offrira une route alternative à la mer pour le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et la République démocratique du Congo.

Algérie

Le Français Peugeot a signé un accord avec des entreprises algériennes pour la construction d'une usine automobile de la marque au lion. Prévue pour avril 2016, la signature de cet accord pour la création d'une société mixte avait été reportée sine die. Le gouvernement algérien a fait, ces toutes dernières années, de l'industrie mécanique une priorité pour diversifier au plus vite sa production et éventuellement ses exportations hors hydrocarbures. C'est dans ce cadre qu'un autre constructeur français, Renault, a installé une unité de montage de véhicules dans l'ouest de l'Algérie. Les constructeurs sud-coréen Hyundai et allemand Volkswagen ont fait de même.

Libye

Le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) a évacué au Niger un groupe de 25 migrants originaires d'Erythrée, d'Éthiopie et du Soudan, bloqués en Libye dans une situation de très grande vulnérabilité. Le HCR évacue les réfugiés dans un pays de transit afin de les soustraire aux violences tout en permettant aux potentiels pays hôtes d'effectuer leurs formalités dans de bonnes conditions. Ce type d'évacuation est une première. Il risque de ne se faire qu'au compte-gouttes, souligne le HCR, car seul le Niger a accepté d'accueillir en transit ces réfugiés exfiltrés de Libye. Quant à la réinstallation finale, le nombre de places offertes par les pays d'accueil reste dérisoire : en 2016, seuls 6% des réfugiés présents dans les quinze pays d'asile et de transit situés le long de la route de la Libye ont pu être réinstallés.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

COP 23

Trois questions à Ashok-Alexander Sridharan, maire de Bonn

Ashok-Alexander Sridharan, maire de la ville de Bonn, a accordé une interview aux Dépêches de Brazzaville dans laquelle il parle des enjeux de la COP 23 dont les travaux se poursuivent en Allemagne.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Comment est née la motivation d'accueillir la COP23 ?

Ashok Sridharan (A.S.) : La République de Fidji a obtenu, cette année, la présidence de la COP de la CCNUCC. Etant donné son ampleur puisqu'elle

tionale retienne de ce rendez-vous sur le climat ?

A.S. : Tout d'abord, nous espérons que ce sera une étape significative des parties vers plus de durabilité. Comme vous le savez, la conférence se concentre sur la réglementation nécessaire pour mettre en œuvre l'accord de Paris. Je leur souhaite à tous plein succès. En outre, nous, en tant que ville de Bonn, souhaitons la présenter comme la ville des Nations unies et le berceau de Beethoven. Une ville également qui, dès les années 1990,

Ashok-Alexander Sridharan, de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) parti d'Angela Merkel a été élu en septembre 2015. Il a ravi la ville au SPD qui tenait cette municipalité depuis 21 ans. Fils de diplomate indien et de mère allemande, il est né en 1965. De confession catholique et père de 3 enfants, il a étudié le droit et travaillé dans l'administration avant d'être élu. Il est le premier maire d'origine étrangère.

réunit 195 parties, une telle conférence ne pouvait être accueillie par ce pays. Dans un cas comme celui-ci, c'est automatiquement au siège de la CCNUCC, qui se trouve depuis 1996 à Bonn, qu'est organisée la COP. Le gouvernement fédéral allemand a accepté de jouer le rôle d'hôte technique.

L.D.B. : Que voulez-vous que la communauté interna-

a commencé à agir pour un développement durable, y compris à travers des partenariats centrés sur les projets avec d'autres villes du monde entier.

L.D.B. : En dehors des lumières et projecteurs sur votre ville en temps normal, s'intéresse-t-elle au reste du monde ?

A.S. : Oui, la ville se soucie d'un



Ashok-Alexander Sridharan

monde durable. Vous trouverez un document consacré à notre action centrée sur le climat en consultant notre site Internet www.bonn.de <<http://www.bonn.de>>. En tant que vice-président d'ICLEI, je suis profondément convaincu qu'il nous appartient la grande responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger notre environnement. D'autre part, en tant que maire de Bonn, je souhaite également attirer l'attention sur la COP avec nos invités et nos citoyens. Nous avons d'ores et déjà utilisé l'électricité verte sans le dire. Le projet s'est terminé vendredi dernier.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma, envoyé spécial à Bonn

RÉVOLUTION RUSSE

Jean-Claude Gakosso édifie les étudiants

En séjour en Russie dans le cadre de la célébration du centenaire de l'événement, le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger a animé, la semaine dernière, une conférence de presse à l'Université de Saint Pétersbourg, pour éclairer la lanterne des étudiants de ce pays sur les causes ayant présidé à l'avènement de cette révolution.

D'entrée de jeu, le chef de la diplomatie congolaise, qui était invité par les autorités russes, a parlé des grandes lignes de la révolution et apporté la lumière aux étudiants. En sa qualité de diplo-

mate et Maître de conférences à l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville, Jean-Claude Gakosso a suscité l'intérêt de ces jeunes russes pour avoir satisfait leurs attentes en développant ce sujet qui était d'un intérêt capital pour eux qui ont du mal à saisir certains faits de l'histoire.

Le parcours universitaire de l'actuel ministre des Affaires étrangères dans la ville où il a exposé, sa connaissance du sujet abordé et le fait que son pays, le Congo, a évolué sous les couleurs du marxisme-léninisme, ont été également de beaucoup dans la confiance qu'il a pu susciter auprès de son auditoire.

Le ministre des Affaires étrangères s'est, par ailleurs, appesanti sur les relations séculaires existant entre le Congo et la Russie depuis le moment où les deux pays prônaient l'idéologie marxiste. La problématique abordée était d'un enjeu surtout historique puisque les étudiants russes, très épanouis, se sont réjouis d'avoir découvert en Jean-Claude Gakosso, un « aïeul » sur le plan académique, mais également parce qu'il constitue, selon eux « un pont intellectuel » qui les lie avec le continent noir.

Les étudiants ont alors formulé des questions au conférencier pour se faire une idée exacte de la révolution russe, 27 ans après la chute du Mur de Berlin qui a entraîné le rejet de l'idéologie marxiste-léniniste. Les questions posées portaient, entre autres, sur ce qu'a été l'action de l'URSS en Afrique ; le regard des Africains ou des Congolais sur la Russie actuelle, le niveau des relations entre la Russie et le Congo.

« En résumé, j'ai évoqué la fascination qu'a suscitée le système soviétique et sa désillusion si on considère la faillite de ce système en Afrique », a confié le ministre Jean-Claude Gakosso.



Une vue des étudiants russes

Nestor N'Gampoula

AFRIQUE

Les Etats-Unis engagés dans la lutte contre le terrorisme

Le gouvernement de Donald Trump montre un intérêt croissant dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.

L'administration du président sortant, Barack Obama, mettait en avant son bilan en Afrique, à travers l'éducation, l'énergie et des échanges commerciaux. L'arrivée de Donald Trump montre une militarisation croissante de la politique américaine, due à la lutte contre le terrorisme en Afrique et dans le monde. Ce qui tend à devenir le prisme dominant de l'approche américaine du continent noir, avec le soutien du congrès.

La nouvelle orientation d'Africom

Cette évolution s'inscrit dans la transformation du Commandement militaire américain chargé de l'Afrique (Africom), créé en 2007, qui va passer d'une approche

globale civilo-militaire à un commandement combattant. Aujourd'hui, les Etats-Unis comptent environ 6 000 soldats en Afrique, donc 4 000 sur la base de Djibouti. Leur rôle premier est d'appuyer, former et assister les forces locales - éviter le traumatisme de Mogadiscio en 1993 sous Clinton. Le slogan étant «solutions africaines aux problèmes africains».

Mais Donald Trump reste sur la lancée de son prédécesseur, Barack Obama. Tout en poursuivant la guerre globale contre les groupes djihadistes, il a modifié son approche militaire. L'augmentation de groupes terroristes et de leurs activités justifierait cela. L'Afrique est devenue un laboratoire, avec le concept «empreinte légère» qui repose sur la formation, l'équipement et l'appui aux forces armées du pays menacé par le terrorisme.

Les foyers de tension

Le département d'Etat identifiait en 2012 quatre organisations terroristes en Afrique subsaharienne. Aujourd'hui, ils seraient quatre fois plus, selon les experts. Pour les Etats-Unis, la priorité en Afrique est la Somalie et leurs shebab, identifiés par Africom comme la menace principale visant les intérêts américains. L'autre foyer de menace, c'est l'Afrique du nord et de l'ouest, en particulier le Sahel où Washington agit en soutien de l'opération française Barkhane et la Libye, en intervenant directement depuis l'été 2016. Le troisième foyer est la lutte contre Boko Haram (Nigeria, Cameroun), en coopération avec la France et la Grande-Bretagne. A en croire le chef de l'US Army, 80 % des activités prévues en 2018 pour les forces terrestres américaines en Afrique concernent le bassin du lac

Tchad (Tchad, Niger, Nigeria, Cameroun). Le département d'Etat a, de son côté, confirmé un engagement financier supplémentaire des Etats-Unis pour le Sahel, à hauteur de 60 millions de dollars.

Des évolutions en cours

Washington découvrirait, avec la mort de 4 de ses soldats, l'ampleur du terrorisme au Niger. Ce pays compte 800 soldats américains (la 2e base la plus importante hors Djibouti) et plusieurs bases sur son sol, dont une base américaine en construction pour l'accueil des drones. Le débat en cours est de savoir s'il faut armer les soldats américains, à la demande du Niger. Cette présence serait liée à l'alourdissement de l'empreinte américaine depuis l'élection de Donald Trump à la Maison-Blanche.

Une évolution également observable en Somalie, où

les Etats-Unis ont quadruplé le nombre de leur soldats, un effectif qui a atteint 400 hommes. On peut aussi constater l'intensification des frappes et raids en Libye et en Somalie, soit 500 frappes en Libye, une douzaine de raids en Somalie. Pour les Américains, les conditions de terrain ont changé et la politique du pays a évolué. Au vu des déclarations récentes du secrétaire à la défense, James Mattis, suite à l'affaire du Niger, «le focus africain du contre-terrorisme américain» pourrait s'accroître.

Jusqu'ici, plus des 3/4 de l'aide américaine à l'Afrique sont affectés à des programmes de santé, notamment la lutte contre le sida. Ces programmes risquent d'être remis en question par le processus en cours, renforçant l'approche «militarisée» et limitant l'«empreinte légère».

Noël Ndong

CRIMES PRÉSUMÉS AU BURUNDI

Les présidents ougandais et tanzanien opposés à l'enquête de la CPI

Yoweri Museveni et John Magufuli ont vivement critiqué la décision autorisant l'ouverture d'une enquête sur des crimes contre l'humanité présumés au Burundi, a annoncé la présidence tanzanienne dans un communiqué.

Le président Magufuli de Tanzanie, justifiant leur position, a souligné le 11 novembre, que «cette décision compromet les efforts déployés par la Communauté d'Afrique de l'est (EAC), qui a mis en place un comité chargé d'aider à la résolution du conflit burundais, sous la direction du président Yoweri Museveni et de l'ancien président tanzanien, Benjamin Mkapa». Les chefs d'Etat ougandais et tanzanien se sont opposés à la décision de la Cour pénale internationale (CPI), au terme d'une rencontre dans l'ouest de l'Ouganda.

«La situation au Burundi n'est pas aussi mauvaise qu'elle a été décrite (par la CPI) car de nombreux réfugiés burundais en Tanzanie sont déjà rentrés chez eux tandis que d'autres continuent de rentrer», selon le président tanzanien. Le président Yoweri Museveni a condamné «la décision de la CPI qui se mêle des affaires de la Communauté d'Afrique de l'est sans associer ses dirigeants, ce qui compromet les efforts visant à restaurer la paix au Burundi», ajoute le communiqué.

Le chef de l'Etat ougandais, qui a été désigné par ses pairs comme facilitateur des difficiles négociations entre les parties burundaises, est actuellement président en exercice de l'EAC, regroupant la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya, le Rwanda, le Burundi et le Soudan du Sud.

Dans une décision rendue publique le 25 octobre, la CPI avait «autorisé le procureur (...) à ouvrir une enquête sur des crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais à l'extérieur de leur pays depuis le 26 avril 2015 et jusqu'au 26 octobre 2017». Cette autorisation concerne «le meurtre et la tentative de meurtre, l'emprisonnement ou la privation grave de liberté, la torture, le viol, la disparition forcée et la persécution».

Le Burundi est plongé dans une grave crise depuis que le président Pierre Nkurunziza a annoncé, en 2015, sa candidature à un troisième mandat, obtenu après une élection boycottée par l'opposition. La CPI estime que les violences qui ont accompagné cette crise ont engendré au moins 1 200 morts, la détention illégale de milliers de personnes et la torture de milliers d'autres, des centaines de disparitions ainsi que le déplacement de plus de 400 000 personnes entre avril 2015 et mai 2017.

N.N.G.

SOMALIE

Des frappes américaines contre des djihadistes

Le commandement militaire américain chargé de l'Afrique (Africom) a annoncé, le 12 novembre, dans un communiqué, que l'armée américaine a mené trois nouvelles attaques dans le pays contre des islamistes shebab affiliés à Al-Qaïda et des djihadistes du groupe Etat islamique (EI).

Le communiqué indique que la première opération, qui s'est déroulée le 11 novembre vers 16h 30 locales (13h30 GMT) «près de Gaduud, à environ 400 kilomètres au sud-ouest de Mogadiscio», a tué un combattant shebab. «Avant cette opération, les Etats-Unis ont observé le combattant shebab participer à une attaque contre un convoi américano-somalien», précise Africom.

En ce qui concerne les frappes du 12 novembre, notamment

vers 03h 00 locales (autour de minuit GMT), une porte-parole de l'armée américaine a indiqué qu'elles visaient des shebab dans la région de Shabelle (ouest), à 65 km de Mogadiscio. «Vers 09h 00 (06h 00 GMT), une troisième opération a visé des militants de l'EI dans la région semi-autonome du Puntland, dans le nord du pays», a-t-elle ajouté, précisant que «plusieurs terroristes» ont été tués dans ces deux frappes.

Les Etats-Unis ont saisi cette occasion pour rappeler que leur armée «continuera à utiliser tous les moyens autorisés et appropriés» pour lutter contre le terrorisme, notamment «frapper des terroristes, leurs camps d'entraînement et leurs abris en Somalie, dans la région et dans le monde».

Les shebab somaliens sont basés dans la région semi-autonome du

Puntland, dans le nord du pays, et leur leader, Abdul Qadir Mumin, a été placé en août 2016 sur la liste des terroristes internationaux par le département d'Etat américain. En 2010, ils ont proclamé leur allégeance à Al-Qaïda, organisation à laquelle ils ont été officiellement intégrés en 2012, mais plus récemment, certains d'entre eux ont fait défection au profit de l'EI. En début novembre, les Etats-Unis ont frappé l'EI pour la première fois en Somalie où le président Donald Trump a autorisé, en mars dernier, le Pentagone à lancer des opérations antiterroristes par voie aérienne ou terrestre, pour soutenir le gouvernement somalien.

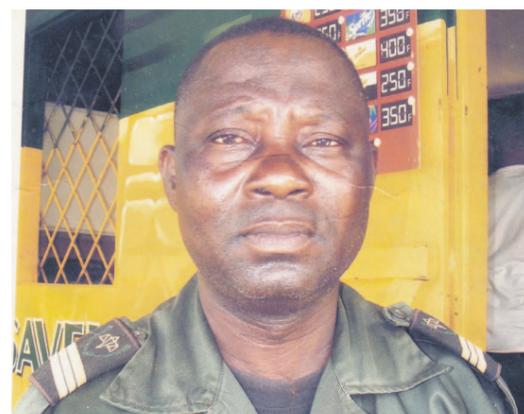
Notons que les shebab tentent depuis 2007 de renverser le gouvernement somalien soutenu par la communauté internationale.

Nestor N'Gampoula

NÉCROLOGIE

Christ Moukamba, agent des Dépêches de Brazzaville, et la famille Nkouba ont le regret d'informer les parents, les amis et connaissances du décès de Nesto Nkouba «Ya Moyo» survenu le 4 novembre 2017, à Brazzaville. Le deuil se tient dans la rue Massamba Désiré n°2212, rond-point Bifouti, à Makélé-kélé.

La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



CHRONIQUE

Mieux encourager le rire au Congo

Lorsque l'on rit, nous dit-on, l'on sécrète des endorphines, ces hormones qui ont des propriétés antalgiques qui réduisent ainsi la production d'adrénaline et de cortisol que génère le stress. Il s'agit ici de bien oxygéner notre cerveau, à travers un relaxant musculaire. Bien avant l'invention des clubs de rire, certains moines bouddhistes avaient l'habitude, chaque matin, de rire pendant quelques minutes.

L'Afrique semble avoir intégré depuis peu les réelles vertus de bien être que peut procurer le rire. Cela se fait ressentir à travers l'attention de plus en plus grandissante qu'on lui accorde.

Au Congo, trois rendez-vous se distinguent, il s'agit du Festival tuSeo, de Brazza comedy show et la journée nationale du rire. Le premier rendez-vous vient de fêter sa dixième édition, à l'Institut français du Congo, le deuxième avec l'humour, du One man show, du stand up comedy à la Jamel Debouze est diffusé sur la chaîne de télévision Drtv, et le troisième, à travers sa troisième édition, tente de promouvoir le talent national, d'expliquer l'importance du rire et le rôle important que l'humoriste joue dans une société.

D'autres humoristes venant d'horizons plus précoces tels l'Europe, la RDC, la Guinée, le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire... contribuent à asseoir cette thérapeutique du rire dans la capitale congolaise. Il faut bien l'avouer, les comédies d'ailleurs s'exportent mieux.

Il suffit pour cela d'observer la diffusion et la bonne audience des comédies africaines sur le câble numérique telles « Ma famille, les Bobo Diouf, C'est la vie, etc. » Et aujourd'hui, le «Parlement du rire» fait figure de référence en la matière.

Il est vrai qu'il est aisé de lire en filigrane, la mauvaise tenue ou plutôt l'inexistence de la comédie congolaise sur les grands et petits écrans, mais à la faveur du câble numérique qui a choisi de faire la part belle au cinéma africain et partant à la comédie, ne devrions-nous pas saisir cette opportunité ?

Divertissement et humour sont depuis un certain temps au rendez-vous tous les soirs en prime time sur les chaînes de Canal+. Abidjan, capitale du rire, réunit les meilleurs humoristes du moment mais jusqu'à présent, nous n'y voyons pres- ter aucun humoriste du Congo. Faut-il en conclure qu'ils ne sont pas compétitifs ? Wait and see !

Le célèbre humoriste congolais, qui sévit hélas sur la zone européenne, Phil Darwin, a bien compris que cette comédie a du plomb dans l'aile et reconnaît qu'il est utile et salutaire de procéder à des formations des comédiens.

Ici, sont interpellés tous ceux qui font partie de la chaîne culturelle des loisirs, promoteurs, cinéastes, metteurs en scène, producteurs, etc.. car au-delà de la comédie, c'est toute la filière congolaise du cinéma et des arts de la scène qui est en ligne de mire.

Si le festival tuSeo (créé en 2004) qui se veut un trait d'union entre les cultures a pris une certaine hauteur, c'est parce que les organisateurs ont compris que le secret de la réussite résidait dans la diversité des apports. Même si la 10e édition fût un franc succès, il faut admettre qu'il reste encore des efforts à fournir et sa confirmation comme rendez-vous international annuel du rire augure des lendemains meilleurs.

Le Brazza comedy show, âgé de seulement 3 ans, a cependant à son actif des participations au Marché africain du spectacle et des arts en Côte-d'Ivoire ; à la Coupe d'Afrique des nations du rire au Cameroun ; au Festival Toseka de Kinshasa, etc. La Journée nationale du rire est un concept qui a également trois ans d'existence et qui met en scène plusieurs groupes d'humoristes de l'ancienne et de la nouvelle génération sur des thèmes choisis. Ces derniers se relaient sur le podium et abordent des aspects liés à la vie courante.

À l'image du «Parlement du rire», présidé par Mamane et réunissant les meilleurs humoristes du moment, nous souhaiterions que les artistes congolais qui ne sont pas des moindres, puissent bénéficier d'une couverture médiatique qui mette enfin en relief leur réel talent.

Ferréol C.P Gassackys

VOLLEYBALL/ZONE 4

La DGSP sacrée championne d'Afrique centrale

Les joueuses de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) ont remporté, le 12 novembre au gymnase Henri-Elendé à Brazzaville, la 4e édition des championnats d'Afrique centrale des clubs, en dominant Vita Club de la République démocratique du Congo (RDC) 3 sets à 2, au bout d'une finale au suspense incroyable.



La DGSP championne d'Afrique centrale/Adiac

Les Brazzavillois d'Interclub n'ont pas pu les imiter, car ils ont courbé l'échine devant Volleyball club Espoir de la RDC 1set contre 3. Dans cette compétition, il fallait être costaud pour réussir à détrôner V Club de Kinshasa, vainqueur lors de la dernière édition à Libreville, chez les dames. Avant la finale, le club de la RDC avait survolé la compétition (quatre victoires en autant de matchs). V Club avait même dominé la DGSP après le tie-break, 3 sets à 2, lors de la quatrième journée de la compétition.

Les Brazzavilloises avaient bien intériorisé la maxime «A cœur vaillant rien d'impossible». Elles ont puisé dans leurs réserves pour contester cette suprématie. La DGSP entame d'ailleurs clairement mieux cette ultime étape, en gagnant le premier set par un écart impressionnant (25-15). Pendant qu'on les croyait enfin libérées, après un début du deuxième set réussi, les joueuses de la DGSP perdant le contrôle des opérations, permettant ainsi à V Club de revenir d'abord à un set partout après sa victoire (25-21) puis repasser devant la

DGSP, 2 sets à 1, après un troisième set (gagnant 25-20). C'est pendant qu'on ne comptait plus sur elles, que le club brazzavillois a fait chuter le tenant du titre. La DGSP revient à égalité au terme d'un set le plus long du match (28-26), puis elle termine le boulot lors de la manche décisive (tie-break) 15-13. Et les voilà championnes d'Afrique centrale. « Ce n'était pas quand même facile. On avait à faire à un grand morceau. Lors de la 4e journée, cette équipe nous avait battu au tie-break et nous avons tiré les enseignements, qui nous ont permis de relever le défi. Nous avons bien démarré le premier. Après, trop d'assurances ont fait en sorte que les filles perdent de la concentration. Mais quand nous sommes arrivés à deux partout, j'ai dit aux filles que c'était le moment de les faire douter et de gagner le match », a commenté Galvin Malanda, le coach de la DGSP (dames). « Nous venons de perdre contre la DGSP au tie-break, c'est la loi du sport, surtout qu'au volleyball il n'y a pas de match nul. Nous venons de perdre le titre mais nous allons nous concentrer pour la prochaine compétition », a indiqué Danny Sapalo, l'en-

traîneur de V Club. Chez les messieurs, le Volleyball club Espoir a dominé l'Interclub sur le score de 3 sets à 1. L'Inter a dominé le premier set 25-23, avant de craquer lors des trois prochains sets (19-25, 19-25 et 17-25). Au terme de la compétition, les distinctions individuelles ont été attribuées.

Chez les dames, Tsimba de Canon de la RDC a été primée meilleure serveuse. Tsama de V club est la meilleure réceptionneuse. Claudine Mafwani et Niclette Mabangani de la DGSP se sont vu respectivement attribuer les Prix de la meilleure passeuse et meilleure attaquante. Celui de la meilleure marqueuse est revenu à Mutsima de V Club. Quant aux hommes, les mêmes récompenses individuelles ont été attribuées. Massamba de l'Inter est sacré meilleur serveur de la compétition. Enal Evany de l'Inter a reçu le Prix du meilleur réceptionneur. Ben Nakavoua (Espoir) a confirmé son talent de meilleur passeur. Dav Dzabatou (DGSP) et Mbuyibanza (Espoir) ont été respectivement primés meilleurs contreur et marqueur.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe (Allemagne, Angleterre, Espagne, Roumanie et France)

Allemagne, Coupe régionale Sachsen-Anhalt, quart de finale

Le Halle-Ammendorf créé la sensation en éliminant le finaliste de l'édition 2017, le Germania Halberstadt (1-0). Blessé, Floydin Baloki était absent.

Allemagne, 19^e journée, 4^e division,

groupe Sud-Ouest

Remplaçant, Ruddy Mpassi est entré à la 68^e lors du match nul du Röchling Völklingen sur le terrain du Astoria Walldorf (1-1).

Allemagne, 17^e journée, 4^e division, groupe Ouest

Match annulé entre le Westfalia Rhynern d'Exaucé Andzaouana et l'Alemania Aachen en raison des conditions météorologiques.

Allemagne, 16^e journée, 4^e division, groupe Nord

Pas de vainqueur entre le SW Rehdén et la réserve d'Hanovre (0-0). Titulaire, Francky Sembolo a été remplacé à la 65^e.

Allemagne, 18^e journée, 5^e division, groupe Rheinland

Match reporté entre l'Eintracht Trier de Godmer Mabouba et l'équipe B de Kaiserslautern II. Le terrain est impraticable en raison des fortes pluies.

Angleterre, 17^e journée, 4^e division

Titulaire, Amine Linganzi a été contraint de céder sa place dès la



Doublé pour Ladislas Douniama, qui participe activement à la qualification de l'US Granville, pour le 8^e tour de la Coupe de France (DR).

4^e minute du match entre Swindon Town et Chesterfield (2-2). Le milieu international souffrirait d'une sciatique. Plus d'informations à suivre. Avec 29 points, Swindon est 5^e du classement.

Espagne, 13^e journée, 4^e division, groupe 7

Merveil Ndockyt, remplaçant au coup d'envoi, est entré à la pause lors du revers de la réserve de Getafe à Alcala (0-2). Première défaite de la saison pour les Madrilènes qui restent en tête du championnat.

Roumanie, 17^e journée, 2^e division

Sans Allan Kimbaloula, écarté par sa direction, le Foresta Suceava l'em-

porte 1-0 sur le terrain du Stiinta Miroslava. Et abandonne ainsi la lanterne rouge à son adversaire du jour.

France Coupe de France, 7^e tour (les résultats du samedi 11 novembre)

Sans Tobias Badila, en sélection, ni Ryan Bidounga, convalescent pour plusieurs semaines après une opération aux ischio-jambiers, Nancy fournit le minimum syndical à Forbach (1-0).

Christopher Missilou était titulaire lors du carton de l'Entente-Sannois-Saint-Gratien face aux Néocalédoniens de Lössy (7-1).

Sans Fernand Mayembo, en sélection, Grenoble concède l'ouverture du score, mais se qualifie finalement

face à Annecy (3-1).

Laval ne tremble pas chez les amateurs de Pontivy (3-0). Davel Mayela a joué 92 minutes. Sans Fodé Doré, parti en sélection, Clermont est éliminé, sur le plus petit des scores, à Yzeure, pensionnaire de CFA.

Bradley Mazikou, titulaire, et Dunkerque se qualifient sur le terrain de Cambrai (1-0).

Poussée dans ses retranchements par Avoine-Chinon, la Berrichonne de Châteauroux arrache son billet pour le 8^e tour en prolongations (3-2). Remplaçant, Yann Mabella est entré à la 76^e, alors que le score était de 2-2.

Sans Dylan Saint-Louis, appelé en sélection, le Paris FC ne tremble pas chez les amateurs d'Ygossais (3-0).

Le Havre chute sur le terrain d'Évreux (1-3). Convoqués dans le groupe Bevic Moussiti Oko et Bryan Passi ont débuté sur le banc. Lancé à la 87^e, l'international Espoirs congolais a disputé ses premières minutes en équipe première sans pouvoir inverser la tendance. Le milieu prêté par Montpellier est resté sur le banc. Doublé de Ladislas Douniama, grand artisan du succès de la qualification de l'US Granville face à Vierzon (3-2). Une tête à la 38^e pour ouvrir le score et un ballon dévié à la 56^e pour reprendre l'avantage pour l'ancien Guingampais qui totalise désormais 5 buts en 5 apparitions toutes compétitions confondues avec l'équipe normande.

L'AS Beauvais d'Yves Owomat ne fait pas le déplacement à La Réunion pour rien : les Picards battent Petite Ile 1-0 et se qualifient pour le 8^e tour. Qualification difficile pour le FC Limoges de Juvrel Loumingou sur le terrain de Nantes-Belleuve (2-2, puis 2-1 aux tirs au but). Mais qualification quand même.

Entré à la 63^e ; Kévin Mondziaou Zinga délivre une passe décisive sur le 5^e but de Cholet, qui déroule à Feytiat (6-1). Pas de nouvelle de Galcot Youlou Loufoukou.

Damien Mayenga et Bergerac obtiennent leur ticket pour le 8^e tour sur le terrain de La Chapelle-sur-Erdre (2-0).

Exaucé Ngassaki n'était pas retenu dans le groupe de Brest, net vainqueur du CS Plédran (5-0).

Camille Delourme

ELIMINATOIRES RUSSIE 2018

Autant d'enseignements à tirer pour les Diables rouges

Le onze national congolais a terminé sa campagne en concédant, le 12 novembre au stade de l'Unité, un nul d'un but partout face aux Crânes de l'Ouganda, en match comptant pour la 6^e et dernière journée.

Avec quatre défaites et deux matches nuls, les Congolais quittent la compétition, derniers de leur groupe, avec deux points pris en six matches et le moral dans les chaussettes. Que peut-on donc retenir de leur participation ? Durant toute la campagne, les Diables rouges ont eu droit à deux sélectionneurs, chacun avec sa philosophie et sa vision.

Pierre Lechantre débute les éliminatoires avec une ossature dominée

par la présence des joueurs locaux. Il s'est fait vite virer en raison des contre-performances (deux défaites en deux matches notamment (1-2) à Brazzaville contre l'Égypte, puis (0-1) à Kampala contre l'Ouganda). Ce qui a précipité le départ de l'ancien sélectionneur du Cameroun était en principe la non-qualification du Congo à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), Gabon 2017.

Déjà très mal embarqué dans les éliminatoires de Russie, le Congo engage Sébastien Migné. L'ancien adjoint de Claude Le Roy arrive avec une politique différente de celle de Pierre Lechantre. Il fait revenir tous les cadres puis annonce officiellement que cette campagne devrait lui

permettre de préparer son équipe pour les éliminatoires de la CAN 2019. Après quatre matches, ses Diables rouges n'ont pas encore retrouvé leur marque. Ils sont restés bloqués à une équipe en manque de confiance, incapable de répéter les mêmes performances.

Dans le premier match de Migné lors de ces éliminatoires, les Diables rouges sont passés à côté d'un exploit à Kumasi. Ils tiennent en échec les Black stars (1-1), mais dans les jours qui suivaient, ils chutaient lourdement à domicile face aux mêmes Ghanéens (1-5). C'est, d'ailleurs, cette équipe malmenée à domicile qui a donné des sueurs froides à l'Égypte, avant de craquer dans le temps additionnel (1-2), en octobre dernier. Sur les quatre matches des éliminatoires du mondial joué, Sébastien Migné a enregistré deux défaites contre deux matches nuls ; 4 buts marqués contre 9 encaissés.

Des faiblesses à corriger avant mars

Au terme de cette présentation, il y a lieu de reconnaître que Sébastien Migné a du travail. Depuis qu'il a pris les rênes de l'équipe, le Congo n'arrive pas à dépasser la barre de deux buts. L'équipe affiche comme moyenne d'un but par match toute compétition confondue (match ami-

cal, éliminatoires CAN et Coupe du monde). Or, il faut parfois aller au-delà pour prétendre gagner un match. Là où le bât blesse, c'est le nombre de buts concédés par cette sélection, en autant de compétitions. En sept rencontres, les Diables rouges ont concédé 16 buts contre 7 inscrits. Avec une telle moyenne, il est difficile d'espérer une qualification à la CAN 2019.

Un autre problème qui reste entier est celui des conditions dans lesquelles les Diables rouges prennent ces buts. Le 11 novembre, ils ouvrent le score contre l'Ouganda sur leur première véritable occasion à la 10^e minute. Baudry Marvin, bien décalé par Prince Oniangue, bat Denis Onyango, le portier ougandais. A peine le ballon mis en jeu, Karisa Milton, d'un centre manqué, trompait Barel Mouko à la 11^e minute. Les Congolais sont restés muets dans les minutes qui suivaient alors qu'ils auraient pu même concéder un deuxième but si Barel Mouko n'avait pas sorti deux arrêts réflexes respectivement sur les frappes de Mutyaba Muzamiru et Geoffrey Serunkuma.

C'est quasiment le même scénario du match amical contre le Bénin disputé, le 8 novembre. Le Congo ouvre le score par l'entremise de Dylan Saint-Louis et se fait rejoindre deux minutes après. Contre l'Égypte, on peut s'appuyer sur le même constat.

Après s'être revenus au score grâce au but d'Arnold Bouka Moutou, les poulains de Migné concèdent un deuxième but dans les arrêts de jeu. Contre le Ghana à Brazzaville, alors que le but d'Emmerson à la 43^e minute avait réussi à relancer le match à 1-2, la défense congolaise concédait un troisième but, avant la pause (45^e minute). Est-ce un problème de concentration après les buts marqués à un adversaire ? Migné doit réfléchir pour trouver le remède.

Une autre difficulté, dont la responsabilité n'incombe pas seulement au sélectionneur, c'est l'incapacité de l'équipe congolaise à conserver le résultat. Contre le Ghana à Kumasi, les Diables rouges se sont fait rejoindre dans les ultimes minutes du match. Face à l'Égypte à Brazzaville, ils ont ouvert le score avant de se faire rejoindre et dépasser sans compter d'autres scénarios des années antérieures. Le match face à l'Ouganda étant officiellement le dernier avant le rendez-vous de mars contre le Zimbabwe comptant pour la deuxième journée des éliminatoires de la CAN 2019, Migné a encore quatre mois pour tout revoir et bâtir l'équipe à la taille de ses ambitions. Car il n'aura plus d'excuses en cas d'un nul de trop ou d'une défaite à domicile. La CAN du Cameroun reste un objectif majeur.

James Golden Eloué



Baudry Marvin ouvre le score contre l'Ouganda de l'intérieur du pied/Adiac

PROJET DE LOI CONTRE LE FOISONNEMENT D'ASSOCIATIONS

L'IRDH dénonce un diagnostic tronqué

La structure estime que la lecture faite par le ministre de la Justice vise à justifier la répression des droits et libertés fondamentaux. Ce qui serait contraire aux principes constitutionnels garantissant la bonne gouvernance, l'État de droit et de contrer toute tentative de dérive dictatoriale.

Dans son bulletin électronique numéro 093 du 12 novembre, l'Institut de recherche en droits humains (IRDH) s'est insurgé contre le projet de loi modifiant et complétant la loi no 004/2001 du 20 juillet portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif (ASBL) et aux établissements d'utilité publique présenté au Parlement par le ministre chargé de la Justice et Garde des sceaux. Pour cette structure, en effet, « en voulant avoir le pouvoir de vie et de mort sur des ASBL, le projet de loi fait croire à une tentative de vouloir contrôler les groupes de pressions, dans le but de restreindre les droits et libertés fondamentaux, no-

tamment ceux de conscience, de la presse, d'opinion, de manifestation et d'association ». Ceci est, a noté l'IRDH, contraire aux principes constitutionnels garantissant la bonne gouvernance, l'État de droit et de contrer toute tentative de dérive dictatoriale.

Pour les chercheurs de l'IRDH, les remèdes proposés dans le projet de loi sous étude constituent une série de prérogatives exorbitantes accordées au ministre chargé de la Justice. « Au lieu de résoudre les vrais problèmes liés au foisonnement d'ASBL, ils portent, par contre, atteintes aux droits fondamentaux garantis par la Charte des droits de l'homme et la Constitution de la RDC, autant qu'ils violent les principes de séparation des pouvoirs, en empiétant sur les prérogatives du ministère des Finances et celles du pouvoir judiciaire », ont noté ces scientifiques.

Le ministre d'État chargé de la Justice et Garde des sceaux devrait plutôt, selon l'IRDH, mettre à la disposition du pu-

blic les rapports des services de l'État qui ont identifié les 25 000 ASBL de la RDC. Cette publication, soutient cette structure, faciliterait aux organisations intéressées de se conformer aux lois de la République, sans qu'il n'y ait besoin d'une nouvelle loi liberticide.

Échec des services de l'État

L'institut note, en outre, que le désordre du secteur des ASBL est entretenu par l'échec des services de l'État de mettre sur pied des mécanismes de collaboration et d'encadrement des voix citoyennes et les attentes démocratiques que véhiculent lesdites ASBL. Alors que la structure rappelle, par ailleurs, que la répression des actes délictueux des ASBL et ceux de leurs animateurs, est prévue dans l'arsenal juridique pénal de la RDC. « L'analyse dudit projet de loi démontre que les propositions faites n'amènent rien de nouveau », ont conclu ces chercheurs. En ce qui concerne le foisonnement des ASBL de droit congolais, l'IRDH appelle ces

dernières à se refaire un nouveau chemin et ouvrir une discussion saine sur le type d'appui attendu de l'État congolais, des ASBL de droit étranger et des institutions internationales. Les ASBL de droit étranger doivent aussi se mettre en ordre avec l'État congolais et ne devraient pas obstruer les ASBL de droit congolais, sous n'importe quels prétextes.

Des faiblesses des ASBL de droit congolais, qui sont connues, l'IRDH a noté que des efforts sont fournis régulièrement, afin d'y répondre. Il s'agit notamment, à l'en croire, du besoin en formation permanente sur la gestion administrative et technique, tel qu'exprimé effectivement par les ONG locales ; de la création des mécanismes de concertations avec les institutions publiques nationales (gouvernements – central et provinciaux ; Parlement et Assemblées provinciales ; cours et tribunaux ; l'Agence nationale de renseignement ainsi que la Police nationale congolaise), la création des mécanismes trans-

parents de concertation avec les ambassades, corps diplomatiques et des organisations paraétatiques présentes en RDC ; la facilitation de la mise sur pied des partenariats avec des institutions de formation classique et informelle ; la facilitation de la création des réseaux nationaux et internationaux, avec des organisations spécialisées dans la formation et échanger d'expériences avec les pairs d'autres pays.

Dans sa conclusion, l'IRDH a relevé que le vrai problème à résoudre, en rapport avec le foisonnement des ASBL, se résume par le besoin d'encadrement de l'État, une bonne orientation du soutien des ASBL de droit étranger, en fonction des indicateurs de participation des ASBL de droit congolais au débat sur le développement intégral de la société congolaise. « Cet accompagnement, renforcement de capacité ou encadrement, ne devrait créer de l'ombrage aux ONG locales », ont insisté ces chercheurs.

Lucien Dianzenza

VIOLENCES SEXUELLES

Kinshasa décidé à redorer son image à l'international

La RDC amorce le dernier virage avant sa sortie prochaine de la liste des pays où les femmes sont victimes de violences sexuelles. Cette étape va marquer une deuxième victoire pour le Congo démocratique qui est sorti dernièrement de la liste des pays qui recrutent des enfants soldats.

« Nous voulons que notre pays ne soit plus sur la liste des pays violeurs des femmes », s'est exprimé en des termes crus le représentant personnel du chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles à l'endroit des femmes et des jeunes filles, Jeanine Mabunda Lioko. Le week-end passé, elle a sollicité officiellement l'appui du gouvernement central par le truchement des ministères de la Justice, de la Défense et des Droits humains concernés directement par ce dossier. L'ancienne ministre du Portefeuille a réaffirmé le rôle majeur joué par ces ministères dans les efforts antérieurs pour arriver aux résultats actuels.

Lors des échanges, Jeanine Mabunda Lioko a expliqué à Bruno Tshibala l'importance accordée

par le président Kabila à ce genre de rencontre pour faire le point sur les progrès et les attentes, ainsi que les exigences en matière de lutte contre les violences sexuelles. La démarche présidentielle vise à susciter une mobilisation totale du gouvernement central. En effet, la présidence de la République n'a pas hésité à aborder cette question lors de l'Assemblée générale des Nations unies de septembre dernier.

Entre-temps, les Nations unies sont d'accord pour des discussions avec le Premier ministre Tshibala et les membres de son gouvernement central. Au regard du chemin déjà parcouru, il sera question également de réfléchir sur les voies et moyens de sortir la RDC de la liste des pays où les femmes sont exposées à des violences sexuelles. La primature est concernée par le processus en cours, d'autant qu'elle a apposé sa signature dans le communiqué conjoint de mars 2013 qui représente en quelque sorte le cadre de collaboration technique liant la RDC et les Nations unies dans la lutte contre les violences sexuelles.

Laurent Essolomua

ACCIDENT FERROVIAIRE

Trente-trois passagers clandestins tués

Le drame s'est produit le 12 novembre, dans le sud-est de la République démocratique du Congo (RDC), selon une source officielle et la radio des Nations unies, «Okapi».



Le train se rendait de Lubumbashi à Luena dans la région minière du Katanga

«Jusque-là il y a huit morts et plusieurs blessés. Le bilan pourrait être beaucoup plus important», a déclaré à l'AFP, Jean-Marie Tshizainga, ministre des Mines et de l'émergence de la classe moyenne de la province de Lualaba, dont le chef-lieu est Kolwezi. Sur son site Internet, «Okapi» parle de 33 tués, plusieurs blessés et brûlés dans l'accident d'un train transportant des matières inflammables qui allait de Lubumbashi à Luena, dans la région minière du Katanga. Les faits se sont produits à Buyofwe, une gare située à près de 30 km de Lubudi, dans la province du Lualaba, subdivision de l'immense Katanga, région grande comme l'Espagne (497 000 km²).

Le convoi transportait 13 wagons dont des citernes d'essence. «Sur une pente, la locomotive s'est emballée avant de finir sa course dans un ravin. Dans ce choc, les citernes ont pris feu, surprenant certains passagers en plein sommeil», selon radio «Okapi». Les passagers se trouvaient à bord de ce train de marchandises après être montés illégalement pour se déplacer. «C'est un train de marchandises qui a déraillé, qui n'est supposé transporter que des

marchandises. S'il y a des individus (à bord), nous les considérons comme des clandestins», a déclaré à l'AFP un haut-responsable de la Société nationale de chemin de fer du Congo, Sylvestre Ilunga Ilukamba. Moteur économique de la RDC avec ses richesses minières à la frontière avec la Zambie, le Katanga a été le théâtre d'autres accidents du même type. Le 22 avril 2014, un train de marchandises transportant plusieurs centaines de personnes avait également déraillé à hauteur de la localité de Katongola. Le bilan officiel a fait longtemps état de 74 morts et 163 blessés, mais la Croix-Rouge congolaise affirme que 100 à 200 corps ont été inhumés sur place dans les jours qui ont suivi la catastrophe. L'agence congolaise de presse (gouvernementale) parlera un mois plus tard de 136 morts.

Le 2 juillet 1987 (la RDC s'appelait alors le Zaïre), à la frontière avec la Zambie, le déraillement d'un train à un passage à niveau a fait 150 morts. Un camion remorque, qui n'avait pas pu s'arrêter au passage à niveau, avait heurté le train.

AFP

NORD-UBANGI

Difficile accès des réfugiés centrafricains à l'aide humanitaire

La situation devient inquiétante et les voix s'élèvent pour lancer un SOS en faveur de près de cinquante mille personnes dont les conditions de vie sont déplorable.

La délégation de la Caritas Congo a été informée dernièrement de la situation au cours d'un entretien avec les réfugiés, la population hôte et les acteurs humanitaires. C'était en marge du suivi du programme « Veille humanitaire », piloté par la Caritas International Belgique dans la province de l'Ubangi, au nord-est de la République démocratique du Congo (RDC). Il ressort que les réfugiés centrafricains sont exposés aux maladies et au manque de nourriture. La santé des enfants devient de plus en plus vulnérable, comme l'a fait savoir, dans sa déposition, le représentant de réfugiés à Yakoma, Tshindombi Ibrahim. « *Pire encore, les réfugiés accèdent difficilement aux besoins alimentaires primaires à cause des prix élevés des produits de première nécessité* », a-t-il martelé, tout en saluant l'hospitalité dont ont fait preuve les Congolais depuis qu'il sont arrivés à Yakoma en 2013.

Tshindombi Ibrahim a indiqué que les dernières statistiques du Haut commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) et de la Direction générale des migrations donnent un effectif estimé



à près de cinquante mille réfugiés centrafricains dans la province de l'Ubangi, depuis la vague de 2013. Il a également relevé que l'accès à l'éducation pour les enfants réfugiés est un casse-tête. Il leur est demandé de payer des frais scolaires comme les enfants autochtones alors qu'ils n'en ont pas la possibilité.

De son côté, l'administrateur du territoire, Jean-Norbert Mpetsi, a noté l'accroissement de l'effectif des réfugiés centrafricains dans cette province. « *Depuis avril jusqu'à ces jours, l'effectif des réfugiés centrafricains s'est accru progressivement au gré*

de la détérioration de la situation de l'autre côté du fleuve Oubangui ... », a-t-il expliqué. Les réfugiés, a-t-il ajouté, ne vivent que dans des familles-hôtes et ne reçoivent pas d'assistance du gouvernement, ni des organismes humanitaires. « *Nous avons vu le HCR une fois remettre des nattes et des marmites à un petit nombre de ces réfugiés. Ce dont nous sommes certains est que les denrées alimentaires se sont raréfiées* », a reconnu Jean-Norbert Mpetsi.

Le président territorial de la Croix-Rouge de Yakoma, lui, parle plutôt de onze mille cinq cents

réfugiés enregistrés dans ce territoire. Ceux-ci sont établis sur plusieurs sites, notamment Limasa, Ndayo, Ngazamba, cité de Yakoma et des villages environnants. Il a admis que ces réfugiés vivent difficilement du point de vue social, bien que parmi eux, il y en a qui ont leurs petits moyens de substance. « *Mais la réalité est que les plus vulnérables ne sont pas assistés* », a-t-il signifié, avant de recommander au gouvernement de la RDC de leur trouver un lieu pour une meilleure coordination de l'assistance en leur faveur.

Parlant des causes de cet afflux

des réfugiés centrafricains sur le territoire de Yakoma, le coordinateur de la société civile «Forces vives du territoire de Yakoma», Marconi Modeste, a fait savoir que le manque de moyens financiers rend difficile l'accès à l'alimentation pour les réfugiés et la population autochtone.

Pour Mgr Dominique Bulamatar, évêque de Moleghe, cette situation est dramatique. Toutefois, il a salué les interventions de l'Église catholique à travers Caritas Congo et Caritas Allemagne qui viennent en aide à ces réfugiés en dépit de leurs moyens. « *Nous avons déjà bénéficié de trois projets en leur faveur de la part de la DCV, dans tous les quatre camps créés pour accueillir ces réfugiés. Nous leur avons apporté des habits, des assiettes et pour le moment, nous sommes passés à une aide qui pourrait les autonomiser : produire eux-mêmes ce dont ils ont besoin pour se nourrir* », a-t-il laissé entendre.

Le curé espère que les conditions de ces réfugiés vont changer avec l'arrivée de la délégation de la Caritas Congo dans cette partie du territoire national. Il invite ainsi le gouvernement congolais, la communauté nationale et internationale à intervenir vite pour résorber cette crise humanitaire qui frappe les réfugiés centrafricains et la population locale.

Aline Nzuzi

PROCESSUS ÉLECTORAL

Le tandem Olenghankoy – Tshibala appelle à se focaliser sur les scrutins

La publication du calendrier électoral par la Commission électorale nationale indépendante (Céni), le 5 novembre, suscite encore bien des réactions, comme celle du Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement (Rassop) et du président du Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA) du 31 décembre 2016.

Le siège des Forces novatrices pour l'union et la solidarité (Fonus), situé sur l'avenue de l'Enseignement, dans la commune de Kasavubu, à Kinshasa, a refusé du monde le 10 novembre. Des militants de cette formation dirigée par Joseph Olenghankoy et d'autres partis politiques membres du Rassop (conduit par le duo composé du président du CNSA, Joseph Olenghankoy, et du Premier ministre Bruno Tshibala) sont venus en grand nombre pour assister à la grande réunion de cette plate-forme politique.

La bâtisse au milieu de la concession abritant le siège des Fonus, attaquée et brûlée par des assaillants il y a plusieurs mois ayant été démolie, l'espace a été totalement occupé par des militants venus de partout dans Kinshasa pour écouter la communication officielle du Rassemblement sur la dernière publication du calendrier électoral. Une grande partie de la foule est même restée à l'extérieur le long de l'avenue de l'Enseignement.

C'est aux environs de 14 h 40 que Joseph Olenghankoy est arrivé sur les lieux, escorté de plusieurs jeunes militants à partir du

croisement de l'avenue ex- des Huileries et le boulevard Triomphal où ils l'attendaient, jusqu'au siège des Fonus, sous les ovations répétées. L'ambiance avait des allures de celle de la mémorable Union sacrée de l'opposition radicale et alliés des années 1990. À l'époque, Joseph Olenghankoy jouait déjà un des rôles importants dans l'opposition au régime du feu président Mobutu. Le président du CNSA, également président du Conseil des sages du Rassemblement, a commencé par annoncer la présence des ministres de cette plate-forme présents dans le gouvernement ainsi que l'arrivée du Premier ministre, Bruno Tshibala. Le chef du gouvernement a fait son entrée aux environs de 16 h, fort ovationné par l'assistance. C'était une présence toute significative à l'endroit des mauvaises langues qui ont récemment évoqué le divorce entre le président du CNSA et le Premier ministre désigné selon l'Accord du 31 décembre 2016 signé entre la majorité présidentielle et le Rassop au Centre interdiocésain de Kinshasa sous la facilitation de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cénc).

Outre la présentation de tous les ministres, Joseph Olenghankoy a aussi donné la parole à Raphaël KatebeKatoto, membre du Conseil des sages originel mis en place en juin 2016 à Genval, en Belgique. Ce dernier s'est exprimé en swahili, appelant les Congolais à l'unité et à cheminer résolument vers les élections qui seront organisés en décembre 2018 selon le calendrier rendu public par la Céni. Dans son dis-



Joseph Olenghankoy et Bruno Tshibala

cours, le président du CNSA a démontré que l'Accord de la Saint-Sylvestre est le testament -à ne pas détruire- d'Étienne Tshisekedi, décédé le 1er février 2017 à Bruxelles en Belgique qui l'a légué aux Congolais. Et nulle part dans l'Accord, a-t-il dit, il n'est question d'une transition sans Joseph Kabila. «Tshisekediste» résolu à appliquer la volonté d'Étienne Tshisekedi, Joseph Olenghankoy a appelé la population congolaise à se mobiliser pour la réussite du processus électoral. Il a également lu la déclaration officielle du Rassop en rapport avec la publication du calendrier électoral par la Céni.

Alors qu'il n'avait pas prévu de prendre la parole, Bruno Tshibala qui, doit-on rappeler, a été le délégué de l'Union pour la démocratie et le progrès social au sein du Conseil des sages institué à Genval, a été invité par la grande foule à prononcer quelques mots. Le Premier ministre a évoqué l'unité et la marche vers des élections. C'est vers 18 h qu'il a pris congé de l'assistance sous des applaudissements, alors qu'Olenghankoy est resté avec les militants « pour continuer à transporter la croix », selon ses propres termes. Et les derniers militants ont quitté le siège des Fonus très tard dans la nuit.

Martin Engimo

VIE ASSOCIATIVE

Lancement des activités agricoles de la Dobe

La Diaspora de Ouénézi Brazzaville et ses environs (Dobe) a officiellement lancé ses activités agricoles le week-end dernier à Hinda, dans le département du Kouilou, en présence des responsables coutumiers et de l'abbé Silvère Tathy, curé de la paroisse de Hinda.

Animée par une ambition positive après sa sortie officielle, la Dobe avait décidé d'élargir son champ d'action, de sortir du cadre social et d'aller vers la création des unités de production. Pour les membres de la Dobe, l'agriculture est la base et la force de la prospérité d'un pays. En se lançant dans cette activité, ils entendent également jouer un rôle d'acteur économique dans leur pays tout en soutenant la politique du gouvernement qui vise à promouvoir la production alimentaire. Le week-end dernier, l'association a mis en exécution son projet agricole d'investissement collectif à Hinda, dans le département du Kouilou. La manifestation a notamment permis à la Dobe de créer un contact et de marquer symboliquement la



Les membres de la Dobe pendant le lancement des activités crédit photo «Adiac»

naissance d'une activité génératrice de revenus très prometteuse.

Pendant cette activité, l'abbé Silvère Tathy a demandé à saint Joseph, patron de tous les travailleurs, de confier ce projet entre les mains de Dieu. « Seigneur, dès lors que tu as dit à l'homme de se multiplier, tu lui

as donné la capacité de travailler. Et la terre que voici t'appartient, voilà pourquoi nous te confions cette activité afin quelle soit prospère », a-t-il dit.

Après que les responsables coutumiers ont imploré les mânes vilis afin que la terre soit féconde et que cette activité se déroule sans ambiguïté, Bernard Adio-

bi, président de la Dobe, a donné l'importance de ce projet. « Cette activité va permettre non seulement aux membres de se prendre en charge mais également de soutenir la politique du gouvernement qui vise à promouvoir la production alimentaire dans le pays », a-t-il indiqué. Notons qu'aujourd'hui,

l'accès à la terre s'avère plus difficile dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou. Grâce à la générosité d'un de ses membres, la Dobe a pu avoir un domaine agricole à Hinda dans le département du Kouilou pour développer ses activités.

Hugues Prosper Mabonzo

MUSIQUE

Le rappeur Tenor se produira dans la ville océane

Actuellement n°1 au classement africain HIT 30 sur Trace Africa, l'artiste camerounais prestera, le 9 décembre, au Complexe sportif de Pointe-Noire lors d'un méga concert.

Tenor, l'un des artistes africains les plus en vue est sans conteste l'artiste camerounais le plus populaire du moment. Après avoir longtemps été n°1 sur Hip Hop 10 de «Trace Urbain», il est en train de cartonner avec son single «Bad Things». Réputé à ses débuts comme un excellent chanteur de «kiff», il

ne pouvait s'imaginer que sa passion et son abnégation allaient le propulser aussi haut en si peu de temps. Celui que les rappeurs appellent affectueusement le «sample» s'illustre par sa technique de reprise des chansons à succès pour lesquelles il donne un côté original. Ainsi, il a repris les airs de tubes américains qui l'inspirent et des chansons d'artistes africains comme Stanley Enow. Depuis 2015, Tenor a commencé à se hisser au niveau des artistes urbains les plus écoutés sur la toile. Après avoir produit le titre «Nathalie» en réponse à la sortie du livre de Nathalie Koah, il gagne en notoriété et son rap ne fait qu'attirer des mélomanes. Pris entre la musique qu'il aime, ses études et ses fans

de plus en plus nombreux sur Internet, le «Cristiano Ronaldo» du rap africain travaille à chaque heure pour s'ouvrir d'autres portes. Ce jeune rappeur a un timbre vocal qui séduit à l'écoute, sa technique d'écriture est sans



L'affiche du concert de Tenor crédit photo «DR»

pareil, ses thèmes sortent de l'ordinaire mais il les traite de manière spéciale. Sans attendre que le buzz de «Do Le Dab» s'estompe, il a produit le single «Kaba Ngondo» qui est déjà à plus d'un million de streaming. En effet, Tenor, aka «Mister Le Fiang Le Way Le Yamo» est une véritable bête de scène, qui va faire exulter de bonheur des milliers de fans congolais lors d'un concert géant à Pointe-Noire. Avant le spectacle, il animera avec les organisateurs une conférence de presse suivie d'une séance de dédicace exceptionnelle, la première hors de son pays natal.

Hervé Brice Mampouya

DISPARITION

Les artistes ponténégrins pleurent le Roi Zulu Bad

Décédé il y a quelques jours à Brazzaville des suites d'une maladie, le Roi Zulu Bad a laissé un grand vide au sein de la famille musicale congolaise. L'annonce de son décès a déclenché des hommages à travers le pays.

De son vrai nom, Rodrigue Amboulou Ondele, le Roi Zulu Bad était sans conteste un artiste talentueux. Sa popularité a touché l'ensemble de la population. Patron de l'orchestre JBC Musica, Zulu Bad s'est éteint la semaine dernière dans la ville capitale. C'est avec une grande tristesse que la population congolaise a appris cette triste nouvelle. Une pléiade d'artistes lui a rendu hommage à travers une chanson d'adieu enregistrée au studio Melody record. Zulu Bad fut un artiste adulé. Ces concerts drainaient toujours du monde. Pour de nombreux jeunes artistes, il était un mentor et un inspirateur. L'artiste a publié au cours de sa carrière quelques morceaux de musique qui ont connu un succès au fil des années. Zulu Bad a composé des mor-

ceaux tels que «Tramadol», «To banga té», «Chalone Okombi». Sa contribution au monde de la musique reste considérable. Aujourd'hui, Zulu Bad n'est plus de ce monde. Mais ses oeuvres et ses souvenirs resteront à jamais gravés dans



Zulu Bad crédit photo «DR»

la mémoire de tous les artistes et des amoureux de la musique. Notons que Zulu Bad voulait garnir son répertoire avec la sortie de bien d'autres albums, le plus en vue est le sigle «Commando sans sommeil» dont la sortie était prévue avant les grandes fêtes.

Hugues Prosper Mabonzo

VIE ASSOCIATIVE

L'Aslav présentée dans la capitale économique

L'organisation médicale caritative basée en France et intervenant au Congo a fait connaître ses actions au cours d'une conférence animée par son président, le Dr Michel Salefran, le 10 novembre à la résidence du consul général de France, Jean Luc Delvert.

Composée de 250 médecins bénévoles, l'Association de l'amour vivant (Aslav) a pour objectif d'améliorer les conditions sanitaires de la population isolée et défavorisée, en soutenant les structures de santé partenaires. Elle dispose d'une antenne nationale (Aslav Congo) basée à Brazzaville. C'est depuis 10 ans qu'elle est impliquée dans le domaine de la santé au Congo, le seul pays où elle intervient en dehors de la France.

L'association soutient 23 centres de santé partenaires gérés par des congrégations religieuses, à travers plusieurs actions, notamment la construction de centres de santé et l'équipement en matériel et /ou médicaments (Enyellé, Epena, Loango...), l'installation des réseaux d'eau potable et d'électricité (Ewo, Voka, Linzolo et autres), le parrainage de malades, la télémédecine (chaque centre est relié au siège de l'Aslav par le système de télémédecine).

Cette organisation assure aussi la formation du personnel médical. Il y a également une formation continue « In situ » du personnel soignant en tenant compte des besoins. Dans ce cadre, elle a déjà organisé 39 formations dans tous les domaines de la santé. 800 personnes au total ont été formées par des médecins bénévoles français qui se relaient sur le terrain afin de renforcer les capacités du personnel soignant local. Dans l'ensemble, environ 500 000 personnes bénéficient de soins de qualité et adaptés à travers



Une vue de la salle lors de la rencontre/ crédit photo Adiac

tout le pays. L'Aslav prévoit, en outre, la formation sur la prise en charge de la malnutrition infantile. Ce qui permettra à chaque centre partenaire d'avoir un spécialiste dans ce domaine.

L'Aslav intervient souvent à la demande des personnes habitant les zones isolées, à savoir les défavorisés et les autochtones. Ses activités dans le pays sont menées en partenariat avec le ministère de la Santé, la Conférence épiscopale du Congo, l'Association des supérieurs majeurs du Congo (de l'Eglise catholique) et autres partenaires qui les soutiennent à travers le parrainage de malades, les dons et autres.

La situation sanitaire du Congo étant assez problématique (manque de formation continue, de matériel et surtout de médicaments ainsi que du personnel médical...), le Dr Michel Salefran a indiqué

qu'actuellement, l'urgence pour l'Aslav est la fourniture des médicaments aux centres de Brazzaville et d'autres départements. « Il y a un besoin de médicaments de base trop important dans les centres sanitaires où nous sommes arrivés. Il manque d'antibiotiques, dans certains centres il manque même d'antipaludé. A Brazzaville, 69 personnes sont mortes par manque de médicaments. Nous allons accélérer la livraison de médicaments dans cette ville », a-t-il promis, poursuivant : « Il y a aussi le problème des ressources humaines, surtout dans les centres très isolés. Il manque de médecins dans le pays et le gouvernement y est sensible puisqu'il a envoyé des jeunes se former à Cuba, mais c'est vraiment un problème urgent, il faut des compétences. » Le dévouement des médecins bé-

névoles et le travail important de l'Aslav dans le pays ont été salués par l'auditoire qui a plus axé ses préoccupations sur le fonctionnement de cette association et le soutien de ses actions qui se fait par l'adhésion, le parrainage de malades, les dons et versements à son profit.

Signalons que cette organisation bénéficie aussi du soutien de l'ambassade de France au Congo, a confié Jean Luc Delvert, visiblement satisfait. « L'Aslav est soutenue dans le volet coopération et actions culturelles de notre action. Elle fait un travail exceptionnel, un travail de fond sur l'accès aux soins de la population la plus démunie. L'association est relativement jeune et elle a accompli un travail remarquable en l'espace de 10 ans », a-t-il fait savoir.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

DÉLINQUANCE

Les enfants en rupture familiale, un facteur criminogène

Le phénomène des enfants de la rue ne cesse de refaire surface. Et pourtant, le 20 novembre, le monde va célébrer la journée des droits de l'enfant.

Les causes du phénomène sont nombreuses, entre autres, sociales, économiques et culturelles. « Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité », disait Kofi A. Annan, l'ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. Et lorsqu'on interroge certains chefs de famille sur ce phénomène des enfants de la rue, ils répondent sans hésitation que sa constance proviendrait de la marginalisation desdits enfants surtout sur le plan social. Mais sa persistance serait alimentée par des facteurs connus tels le manque de la protection familiale, le rapport à certaines croyances religieuses, l'irresponsabilité des parents, la fréquentation de cer-



Enfants de la rue, potentiels acteurs de mauvais actes

tains lieux par des gamins (les vidéo-clubs), le rejet d'enfants dits sorciers, les cas de divorces des parents, la polygamie, etc.

N'étant plus encadrés dans leurs milieux familiaux, ces enfants de la rue sont exposés aux actes contraires à la loi. Commence alors leur comportement criminogène. Ils échangent avec des délinquants plus expérimentés et très dangereux qu'eux, car échappant désormais au contrôle parental. « Ces enfants, qui sont pour la plupart des gamins dont l'âge varie entre 12 et 14 ans, ne sont pas loin de se transformer

en des enfants de nature bestiale que nous tous regrettons maintenant, à savoir les bébés noirs, bébés lili, les enfants américains, les cannibales et autres », s'est indigné un père de famille.

Pour Sisto Obondoko Ellangui, président de l'Association des orphelins du Congo (Assoc), ce phénomène devrait connaître une ampleur quelque peu faible à Pointe-Noire si toutes les Assemblées de Dieu, paroisses, orphelinats y compris accueillent un effectif donné en leur sein.

La loi congolaise n°4-2010 du 14 juin 2010

La loi Potignon portant protection de l'enfant en République du Congo pose trois questions essentielles sur l'enfant et son devenir. « Qui est un enfant ? », « Que dit la loi pour les enfants abandonnés ? », « Que dit la loi pour les enfants maltraités ? » À son article premier, cette loi admet au sens plus large que l'enfant s'entend tout être humain âgé de moins de dix-huit ans et qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité par disposition spéciale. De même qu'à son article 13, la loi énumère plusieurs droits et devoirs de l'enfant. Parmi ceux-ci, on pourra citer pêle-mêle le droit à la vie, à la survie et au développement, à l'éducation, à la santé et aux services médicaux, à la sécurité sociale et autres. Et l'article 36 d'en parachever, l'enfant a droit au bien-être. Les parents ou tuteurs de l'enfant doivent lui garantir ce bien-être.

Toujours dans ce même chapitre de la sacralité de l'enfant, la loi Potignon dispose, en son article

106 : « Les directeurs des salles de cinéma et de spectacles qui auront laissé assister des enfants à la protection des films non éducatifs ou aux spectacles qui ne sont pas spécialement conçus pour la jeunesse seront punis d'une amende de 200 000 à 2 000 000 de francs CFA. Et il sera procédé à la fermeture de leur établissement pendant six mois ou plus. Et en cas de récidive, le jugement portera sur le retrait de l'autorisation dont le condamné est bénéficiaire et pourra, en outre, prononcer la fermeture définitive de l'établissement ».

Enfin, vu l'importance de la problématique de l'enfant qui a droit à la protection, l'éducation, la santé pour son devenir radieux, cette loi stipule, en son avant dernier article : « Les conventions internationales ratifiées ou à ratifier par la République du Congo en matière de droit et protection de l'enfant font partie intégrante de la présente loi ».

Faustin Akono

MONDIAL 2018

Le Sénégal, la Tunisie, le Maroc, le Nigeria et l'Egypte iront en Russie

Les cinq qualifiés de la zone Afrique pour le Mondial 2018 sont désormais connus. Déjà qualifiés avant cette ultime journée qualificative, le Nigeria et l'Egypte sont rejoints par le Sénégal, qui n'a joué que 5 matchs, le Maroc et la Tunisie.

Habitué des échéances planétaires (cinq participations à la Coupe du monde, 1 titre olympique), les Super Eagles nigériens avaient déjà obtenu leur ticket pour Russie 2018, avant leur ultime match nul en Algérie.

Les Fennecs, 8e de finalistes au Brésil, n'ont pas su, eux, sublimer leurs talents individuels et vivre un cinquième Mondial. Sept fois mondialiste, le Cameroun, champion d'Afrique en titre, mais auteur d'une terne Coupe des Confédérations en juin dernier, manquera également à l'appel. Comme la Côte d'Ivoire, abonnée au Mondial depuis 2006, mais en déclin depuis son sacre continental de 2015, voir le Ghana, stérile en CAN, mais auteurs de performances prometteuses en 2006 et 2010.

Si ces « cadors » ont déçu durant ces éliminatoires, d'autres ont convaincu, à l'image du Maroc, d'Hervé Renard. Les Lions de l'Atlas retrouvent une compétition qu'ils n'avaient plus fréquentée depuis France 98. Une longue parenthèse est ainsi refermée, permettant au technicien français, double champion d'Afrique, de vivre son premier Mondial. Dans un groupe C relevé, le Maroc termine invaincu (3 victoires et 3 nuls) avec en



Les Aigles de Carthage savourent leur qualification (FETHI BELAID/AFP)

point d'orgue un succès 2-0 à Abidjan en forme de passage de témoin.

La Tunisie, mondialiste à cinq reprises, sera également du voyage en Russie. Les Aigles de Carthage comptent un petit point de plus que la RDC, dont l'ultime victoire face à la Guinée aura été vaine. Pour les hommes de Florent Ibengé, dont le cycle à la tête des Léopards pourrait bien toucher à sa fin, la défaite à Radès, le 1^{er} septembre dernier, aura été fatale. Reste à savoir si l'équipe dirigée par Nabil Maâloul, dont la dernière apparition date du Mondial 2006, parviendra à bien figurer en Russie : le collectif est rodé, mais l'équipe manque d'individualités de très haut niveau, sans faire injure à Msakni ou Khazri.

Championne absolue en Afrique avec 7 CAN gagnées, l'Egypte n'a jamais eu la même

réussite à l'internationale et son histoire avec la Coupe du monde se résume à deux pe-

faut d'avoir été difficile (avec un Ghana vieillissant, un Ouganda volontaire et un Congo



Les Super Eagles, déjà qualifiés, finissent par un match nul en Algérie (RYAD KRAMDI/AFP)

tits « flirts » en 1934 et 1990. Si l'équipe actuelle, qui sort d'un groupe homogène à dé-

vite hors course) ne dégage pas la même force collective que la génération 2006-2010, articulée autour des Gomaa, Hassan, Aboutreika et El Hadary. A 44 ans, le gardien est toujours présent et fera office de trait d'union, comme le défenseur Fathy, avec la cuvée Salah-Elneny-Trezeguet.

Le retour en force de l'Afrique du nord est indéniable avec trois équipes qualifiées. Grâce à la qualification du Sénégal, l'Afrique de l'ouest récolte donc les deux autres tickets. Les Lions du Sénégal, dont le monde avait suivi l'épopée en 2002, sont en effet mathématiquement qualifiés depuis leur victoire, le 10 novembre, face à l'Afrique du sud lors du match à rejouer de la 2^e journée.

Mais le Burkina et l'Afrique du sud ont tous deux fait appel, devant le tribunal arbitral

du sport (TAS) de la décision de la Fifa de faire rejouer le match Afrique du Sud-Sénégal (initialement remporté par les Bafana, puis gagné par le Sénégal). Alors que les hommes d'Aliou Cissé, présent comme joueur en 2002, comptent cinq points d'avance sur les Etalons, un succès le 14 novembre, contre l'Afrique du sud, clôturerait le débat sans attendre le verdict du TAS, le 1^{er} décembre.

Les résultats de la 6^e et dernière journée (Groupe B)

Algérie-Nigeria : 1-1 (0-0)

Buts : Brahimi (88^e sur penalty pour l'Algérie), Ogu (62^e) pour le Nigeria

Zambie-Cameroun : 2-2 (1-1)

Buts : Daka (26^e) et Mwila (64^e) pour la Zambie, Zambo Anguissa (31^e) et Yaya (90^e) pour le Cameroun

Classement : 1) Nigeria, 14 pts, 2) Zambie, 8 pts, 3) Cameroun, 7 pts, 4) Algérie, 2 pts

Groupe C

Côte d'Ivoire-Maroc : 0-2 (0-2)

Buts : Dirar (25^e) et Benatia (30^e) pour le Maroc

Gabon-Mali : 0-0

Classement : 1) Maroc, 12 pts, 2) Côte d'Ivoire, 8 pts, 3) Gabon, 6 pts, 4) Mali, 4 pts

Groupe E

Congo-Ouganda : 1-1 (1-1)

Buts : Marvin Baudry (10^e) pour le Congo, Karisa (11^e) pour l'Ouganda

Ghana-Egypte : 1-1 (0-0)

Buts : Gyasi (64^e) pour le Ghana, Shikabala (61^e) pour l'Egypte

Classement : 1) Egypte, 13 pts, 2) Ouganda, 9 pts, 3) Ghana, 7 pts, 4) Congo, 2 pts

Camille Delourme



Quart de finaliste en 2002, le Sénégal va disputer le deuxième Mondial de son histoire (PHILL MAGAKOE/AFP)